

Plan de développement intégré de la rivière Petite Nation

La Petite Nation...
une rivière, une vallée, une fierté

Rapport final
Septembre 2004



Table des matières

LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE	1
1.1 Les plans de développement intégré.....	1
1.2 Les objectifs de l'étude.....	3
1.3 La zone d'étude	3
1.4 Les outils de planification et de développement	5
LA CONNAISSANCE DU MILIEU	7
2.1 La Petite Nation...une rivière au cœur de notre évolution	7
2.2 La structuration du territoire d'étude	7
2.3 L'histoire de la Petite-Nation	11
2.4 L'inventaire écologique	12
2.5 Le cadre naturel de mise en valeur.....	13
2.6 Le cadre humain de mise en valeur	15
2.7 La synthèse des potentiels et des enjeux de mise en valeur	18
LA VISION ET LES OBJECTIFS DE MISE EN VALEUR	19
3.1 Les principes de base du PDI	19
3.2 La vision de la mise en valeur de la rivière	20
3.3 Les objectifs de mise en valeur de la rivière	21
LES CONCEPTS DE MISE EN VALEUR	23
4.1 Le concept régional de mise en valeur.....	24
4.2 Le concept local de mise en valeur.....	27
LA STRATÉGIE D'INTERVENTION	39
5.1 Aspects administratifs.....	39
5.2 Aspects normatifs et réglementaires.....	40
5.3 Aspects environnementaux.....	42
5.4 Aspects institutionnels et promotionnels.....	43
BIBLIOGRAPHIE	45
ÉQUIPE DE TRAVAIL	46
COMITÉ DE GESTION	47
REMERCIEMENTS	47
ANNEXES	48

LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La réalisation du plan de développement intégré (PDI) de la rivière Petite Nation s'intègre au cadre plus vaste de la mise en valeur et du développement intégré des activités économiques, sociales et de la protection des milieux naturels de la région de l'Outaouais. Ce cadre, qui s'inspire amplement du concept de l'Outaouais fluvial, repose sur deux principales prémisses que sont les divers plans qui encadrent et orientent le développement de la région de même que les principes du développement durable.

Débordant des limites administratives et politiques conventionnelles, la présente étude dont le territoire d'analyse s'étend sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Petite Nation, vise la mise en valeur intégrée, cohérente et durable des multiples potentiels dont recèle ce vaste territoire.

Le PDI de la rivière Petite Nation constitue un instrument de développement à long terme qui doit reposer sur une vision commune et des principes d'aménagement et de mise en valeur unificateurs. Ceux-ci serviront de base à l'élaboration d'initiatives et de projets de toutes natures qui favoriseront une utilisation optimale de la rivière Petite Nation et ce, dans le respect des principes du développement durable.

Les partenaires de l'étude	
MRC de Papineau	
CLD de Papineau	
DEC	
Hydro-Québec	
CRÉO	
SDEO	
Papiers Fraser	

1.1 Les plans de développement intégré

Les plans de développement intégré ont pour principale fonction d'encadrer les actions liées à la planification régionale et locale des corridors fluviaux. En ce sens, les PDI n'ont aucun pouvoir juridique puisqu'ils visent des territoires soumis à plusieurs juridictions. Dans le présent cas, le territoire d'étude est sous la juridiction de trois (3) MRC, de vingt-six (26) municipalités et de divers ministères provinciaux. Il incombe donc à ces divers intervenants d'intégrer à même leurs instruments d'aménagement et de développement respectifs les éléments pertinents du PDI.

Le plan de développement intégré de la rivière Petite Nation que proposent la MRC de Papineau ainsi que les partenaires de l'étude est innovateur puisqu'il vise d'une part, à réunir dans un même document les enjeux liés au développement économique et plus particulièrement touristique et récréatif avec ceux, d'autre part, liés à la protection de l'environnement. De façon plus spécifique, les plans de développement intégré se caractérisent comme suit¹ :

- Ils sont des ouvrages de planification stratégique ayant pour base un segment de rivière ou d'une zone (bassin versant).
- Ils sont sous la responsabilité de la juridiction la plus concernée, en concertation avec les juridictions adjacentes ou les partenaires appropriés.
- Ils suscitent un leadership développé par segment de rivière au sein des partenaires naturels (ministères, municipalités, groupes d'intérêts, promoteurs, etc.).
- Ils assurent l'intégration des divers instruments d'aménagement et de planification du territoire (schémas d'aménagement, plans d'urbanisme, plan marketing, plan de développement touristique, etc.).
- Ils déterminent la vocation du segment de rivière ou de la zone dans le respect de la vocation d'ensemble de la rivière, des qualités écologiques du milieu, des paysages ainsi que la qualité de vie des résidents.
- Ils déterminent la nature et le niveau des activités privilégiées, des équipements, des infrastructures et des conditions nécessaires à sa mise en oeuvre.

¹ Table stratégique de l'Outaouais fluvial, www.outaouais.org/

- Ils localisent les zones stratégiques vouées à la réalisation des infrastructures et des activités recommandées tout en décrivant les grandes lignes des projets structurants à développer.

Ainsi, c'est sur la base de ces grandes caractéristiques des PDI que sera élaboré pour la rivière Petite Nation et le territoire couvert par son bassin versant un concept régional et local de mise en valeur.

Le concept de l'Outaouais fluvial

La toile de fond sous-jacente au concept de l'Outaouais fluvial témoigne du défi relevé par les élus de l'Outaouais il y a une dizaine d'années. En effet, le 27 avril 1993, les élus locaux signaient la « Déclaration de Chelsea » qui les engageait à joindre leurs efforts en vue de développer le potentiel récréo-touristique des corridors fluviaux de l'Outaouais et ce, dans le respect de la protection de l'environnement. Les premiers jalons d'une vision commune des élus de la région en vue d'une planification intégrée et durable des lacs et rivières de l'Outaouais venaient d'être posés.

Cinq ans plus tard, soit le 25 avril 1998, un important symposium sur l'Outaouais fluvial réunissant plus de 200 participants et élus était tenu à Montebello. Reconnaisant l'importance du développement des corridors fluviaux de l'Outaouais, il fut résolu d'appuyer la mise en œuvre du concept de l'Outaouais fluvial par un nouvel engagement régional :

« ...Dorénavant, nous entendons considérer les rivières sur une base naturelle au-delà des limites administratives... Nous entendons, au cours des prochaines années, mettre en œuvre le concept de l'Outaouais fluvial : soit la mise en valeur des vallées et des rivières de l'Outaouais avec leurs routes, sentiers, espaces naturels, milieux sensibles et leur patrimoine culturel.

Pour assurer le décloisonnement et une communication optimale en Outaouais, nous nous engageons à :

- favoriser l'ouverture de la voie navigable de l'Outaouais;
- développer l'axe « Outaouais » en misant sur le Triangle Bleu Gatineau-Montréal-Kingston;
- privilégier de nouvelles formules de gestion intégrée des rivières;
- favoriser l'intégration de l'aménagement et du développement du territoire particulièrement dans les couloirs fluviaux;
- concentrer nos efforts de planification et de développement sur les couloirs fluviaux.

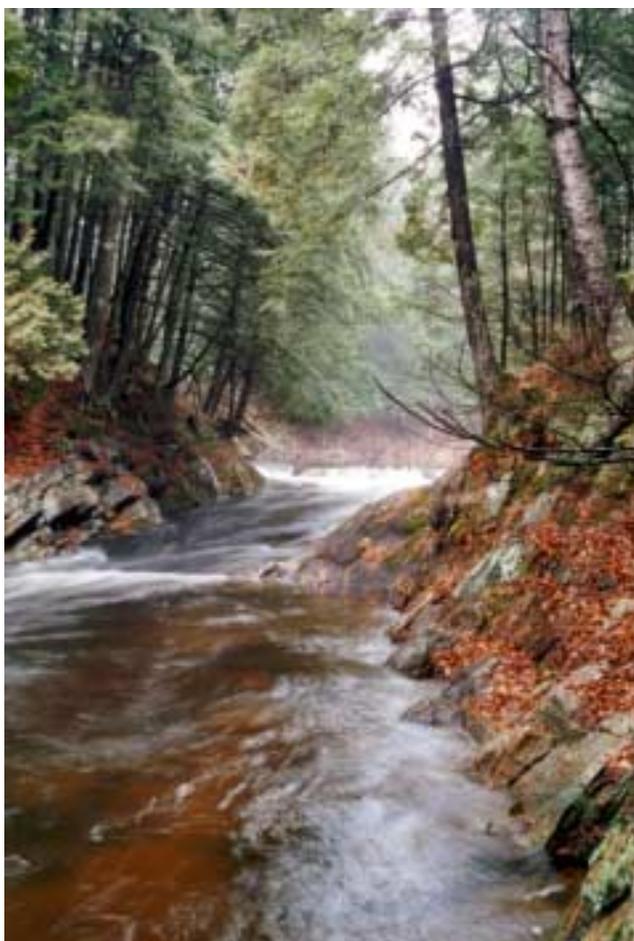
...Finalement, nous nous engageons à faire naître ou renforcer des produits touristiques et récréatifs authentiques sur les entités navigables des tributaires de la rivière des Outaouais (les rivières Dumoine, Noire, Coulonge, Gatineau, La Blanche, du Lièvre, Petite Nation et Rouge) qui fourniront des alternatives valables aux touristes et aux citoyens de l'Outaouais et reconnus comme tel à travers le Québec et ailleurs. »²

² Symposium sur l'Outaouais fluvial, Montebello, le 25 avril 1998

1.2 Les objectifs de l'étude

Les objectifs qui sous-tendent la réalisation du plan de développement intégré de la rivière Petite Nation sont les suivants :

- Doter la MRC de Papineau d'un outil de planification qui suscite le développement concerté, intégré et durable de la rivière Petite Nation à des fins récréo-touristiques.
- Assurer la connaissance écologique complète et globale de la rivière Petite Nation et de son bassin versant.
- Élaborer une stratégie intégrée de mise en valeur de l'aire d'étude afin d'en optimiser les opportunités d'utilisation dans le respect des principes du développement durable.
- Proposer un programme de mise en œuvre de la stratégie de développement recommandée.



Photographie : Camilla Clarizio

1.3 La zone d'étude

La zone d'étude du PDI de la rivière Petite Nation correspond au territoire couvert par son bassin versant. Elle englobe une étendue de près de 2250Km² répartie essentiellement dans la MRC de Papineau (68%) et dans une moindre mesure les MRC d'Antoine-Labelle (24%) et des Laurentides (8%). Par ailleurs, dix-huit (18) des vingt-six (26) municipalités touchées par le bassin versant sont localisées dans la MRC de Papineau. Une attention particulière de l'étude portera sur le bassin versant immédiat de la rivière Petite Nation

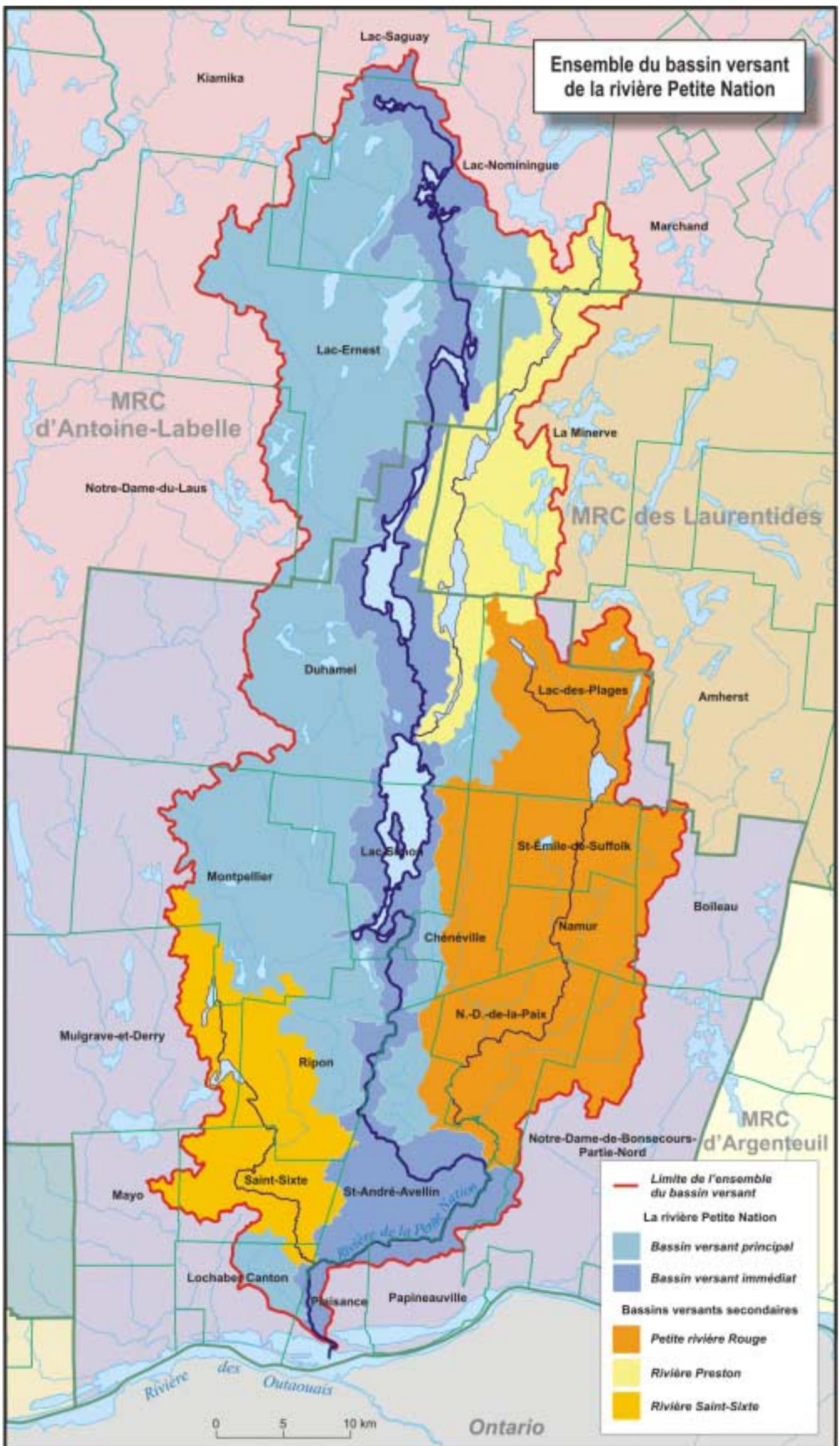
compris dans la MRC de Papineau, représentant une superficie de 354 Km² et 322 Km de rives.



La planification d'un corridor fluvial, tel que celui de la rivière Petite Nation, dans un contexte de développement intégré et durable ne peut se limiter à ses berges immédiates. C'est pourquoi les concepts proposés n'ont pas de limites physiques précises. Dans certains cas, les interventions proposées se limitent aux rives de la rivière alors que dans d'autres cas, les interventions peuvent s'appliquer à des zones d'intérêts situées à l'extérieur du corridor.



Photographie : Martin Mageau



1.4 Les outils de planification et de développement

Il existe dans la zone d'étude plusieurs organismes qui ont développé, dans le cadre de leurs juridictions respectives, divers instruments d'aménagement et de planification qui prennent en considération le développement récréo-touristique et ce, tant aux niveaux régional que municipal. Ces divers instruments d'aménagement et de planification constituent donc des outils de base de première importance à partir desquels le PDI de la rivière Petite Nation devra s'arrimer.

En conséquence, le PDI de la rivière Petite Nation intégrera les objectifs d'aménagement et de planification contenus au :

- Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau;³

Entré en vigueur le 25 février 1998, le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau fait une large place à la mise en valeur de son potentiel touristique et récréatif. Plus particulièrement, l'axe Saint-André-Avellin / Duhamel avec ses plans d'eau majeurs, ses infrastructures de séjour appréciables et la présence de rapides et cascades favorisant les activités de canot-kayak et de canot-camping sur la rivière Petite Nation de même que l'axe de la route 148 et plus spécifiquement le pôle Plaisance / Papineauville avec la présence du Parc national de Plaisance, le Centre d'interprétation du patrimoine, les nombreuses cabanes à sucre ainsi que les chutes du Moulin concourent à faire de la MRC de Papineau le deuxième pôle touristique d'importance dans l'Outaouais.

Par ailleurs, le schéma d'aménagement révisé de la MRC reconnaît l'importance de la rivière des Outaouais et de ses affluents et souscrit entièrement au concept de l'Outaouais fluvial. Ainsi, la mise en valeur des couloirs fluviaux a pour base les orientations suivantes :

- miser sur l'implantation d'infrastructures et d'activités touristiques le long du réseau des corridors fluviaux dans le respect des éléments historiques, culturels et naturels de la région ;
- comprendre les couloirs fluviaux comme l'intégration à des fins récréo-touristiques des rivières, de leurs rives, des villages, des routes, des espaces publics et des sentiers récréatifs qui les relie ;

³ Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau, octobre 1997

- s'assurer que le développement des couloirs fluviaux s'adapte au paysage régional et n'affecte pas sa pérennité.

- Plan de développement touristique de l'Outaouais;⁴

L'Association touristique de l'Outaouais a pour mission de promouvoir la région au niveau touristique en plus de favoriser le développement de l'offre touristique. Dans cette optique, son plan de développement touristique révisé énonce certains objectifs reliés directement ou indirectement à la mise en valeur de la rivière Petite Nation. Les principaux objectifs du plan sont les suivants :

- Favoriser à long terme des circuits de pénétration nord-sud longeant les vallées et couloirs fluviaux des MRC rurales de Papineau, de la Vallée de la Gatineau et de Pontiac.
- Mise en place d'un circuit bouclé de nature patrimoniale culture-nature et agro-touristique dans la MRC de Papineau.
- Promouvoir la revitalisation des centres villageois en favorisant prioritairement leur ouverture aux plans d'eau voisins.
- Favoriser la mise en valeur du potentiel plein air en vue d'attirer les clientèles écotouristiques dans le Parc national de Plaisance, la réserve faunique Papineau-Labelle, le lac Gagnon (SEPAQ) et le corridor de la rivière Petite Nation.



Photographie : Penny Fiset

- Plan stratégique de marketing touristique de la MRC de Papineau⁵

⁴ Association touristique de l'Outaouais : Plan de développement touristique de l'Outaouais, Franco Materazzi, Consult et collaborateurs (Mai 1996)

⁵ Plan stratégique de marketing touristique de la MRC de Papineau, rapport final, juin 2002

Le Plan stratégique de marketing touristique (PSMT) de la MRC de Papineau, dont le rapport final a été rendu public en juin 2002, se veut un instrument dont l'objectif premier vise l'augmentation de l'achalandage et des recettes touristiques sur son territoire. À cet égard, le PSMT s'inscrit en continuité avec le Plan global de l'Outaouais.

Ainsi, le positionnement de la Petite-Nation doit faire ressortir son caractère « unique » en mettant en évidence la richesse de ses attraits sur un territoire relativement restreint et localisé à mi-chemin entre Montréal et Gatineau-Ottawa.

Sans nécessairement identifier de façon précise l'offre touristique aux niveaux culturel et plein-air à mettre en valeur, le PSMT identifie quatre priorités à tenir compte au chapitre du développement de l'offre, à savoir :

- assurer la viabilité des entreprises touristiques existantes;
- mettre en valeur la trame commerciale;
- soutenir les nouveaux projets de développement touristique;
- développer des outils et mécanismes d'intelligence de marché.



Photographie : Martin Mageau

- Les municipalités locales et leurs Plans d'urbanisme

Conformément aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau, les municipalités locales ont eu à intégrer, lors de la révision de leurs Plans d'urbanisme et réglementation connexe au début des années 2000, les principes qui sous-tendent le concept de l'Outaouais fluvial.

Dans cette optique, le plan de développement intégré de la rivière Petite Nation devra alimenter les divers Plans et règlements d'urbanisme des municipalités locales visées par son bassin versant lors de la prochaine révision quinquennale.

Compte tenu du fait que la zone d'étude visée par le PDI a pour cadre le bassin versant de la rivière Petite Nation, il s'avèrera essentiel que toutes les municipalités concernées respectent et intègrent les objectifs de mise en valeur énoncés dans la présente étude.



Photographie : Martin Mageau

LA CONNAISSANCE DU MILIEU

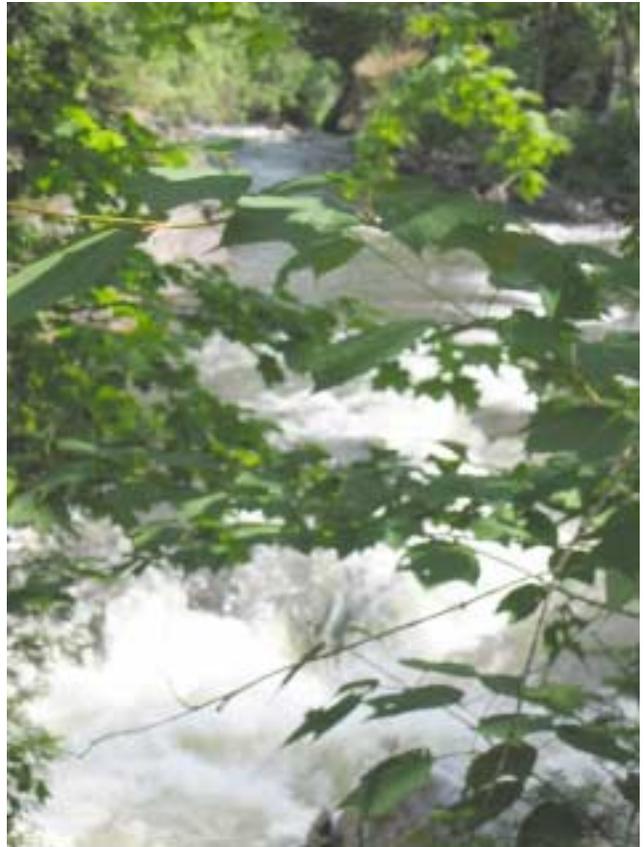
2.1 La Petite Nation...une rivière au cœur de notre évolution

Principale source des origines de la vallée de la Petite-Nation, la rivière Petite Nation a été témoin de la présence des Premières Nations bien des millénaires avant la colonisation de ses rives et l'établissement de notre civilisation contemporaine. Comptant une population d'environ 15 000 personnes réparties dans les vingt-six (26) municipalités qui composent le bassin versant de la rivière, cette dernière constitue l'épine dorsale des concepts de mise en valeur proposés. La richesse du milieu dans lequel prend place les concepts est rendu exceptionnel grâce à ses nombreuses caractéristiques naturelles et humaines qui le composent.



Photographie : Jean Perreault

Véritable pilier de l'étude, la rivière Petite Nation sépare en deux la MRC de Papineau dans un axe nord-sud. Prenant sa source au nord du lac Montjoie dans la MRC d'Antoine-Labelle, elle se jette 135 Km plus au sud dans la rivière des Outaouais. Les sous-bassins des rivières Saint-Sixte, Petite-rivière-Rouge et Preston alimentent la rivière Petite Nation. La présence d'une série de sept (7) importantes chutes, barrages et rapides disséminés tout le long de son parcours, font de la rivière un produit touristique et récréatif unique sur lequel sa mise en valeur devra s'articuler.



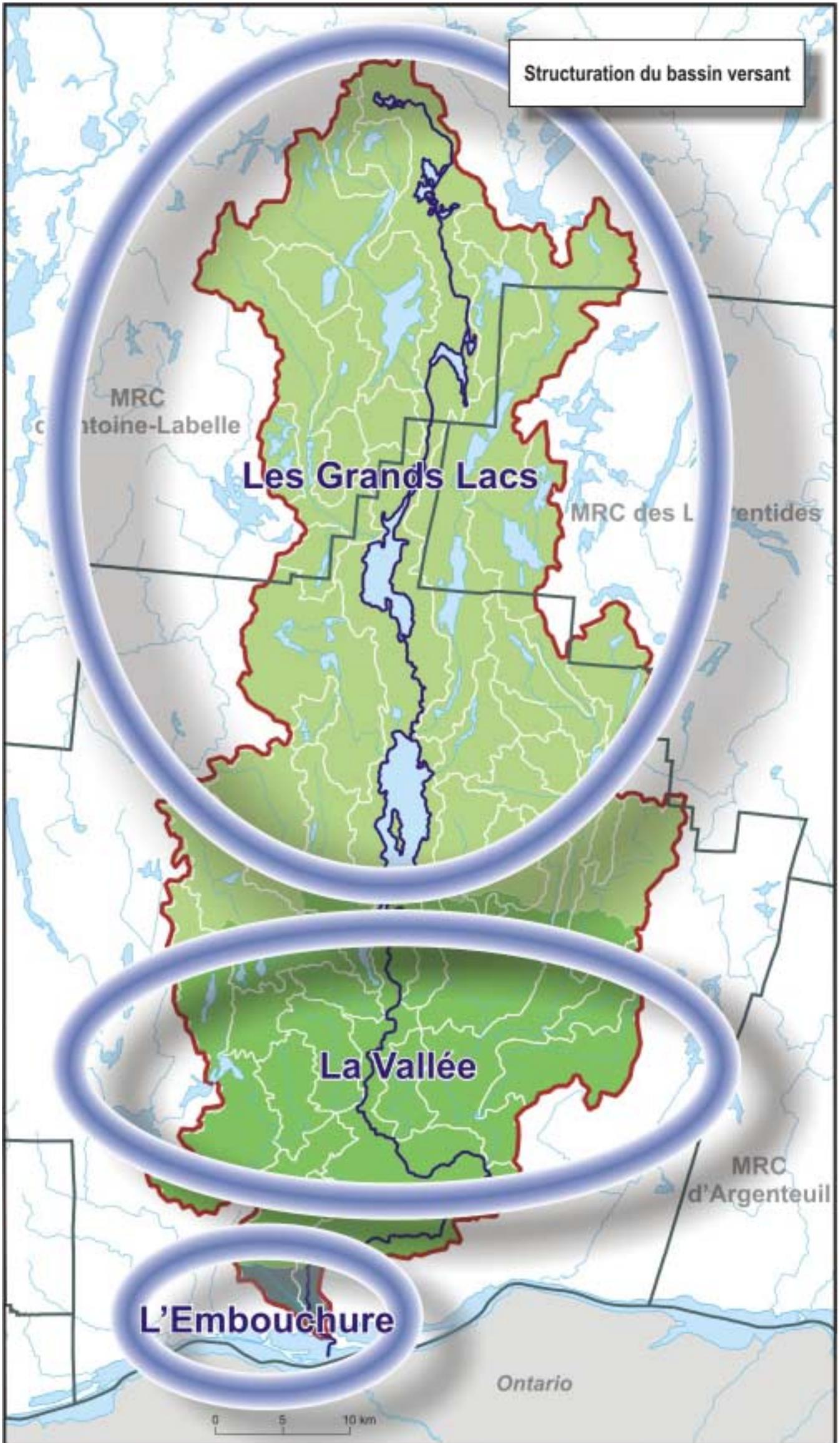
Photographie : Jean Perreault

2.2 La structuration du territoire d'étude

Le présent plan de développement intégré (PDI) demeure avant tout de la responsabilité de la MRC de Papineau et ce, malgré que près du tiers de la superficie du bassin versant de la rivière se retrouve dans les MRC d'Antoine-Labelle (24%) et des Laurentides (8%).

Dans les différents segments de la rivière qui composent la zone d'étude, cette dernière présente des paysages des plus variés et une occupation des berges distincte d'un endroit à l'autre. Ainsi, pour des raisons de nature physique et humaine, le bassin versant se structure en trois sections relativement homogènes et possédant chacune leurs caractéristiques et identités propres, à savoir :

- L'Embouchure (section sud)
- La Vallée (section centre)
- Les Grands Lacs (section nord)



L'Embouchure (section sud)

Cette section du bassin versant est la plus méridionale des trois et correspond essentiellement à la zone de contact de la rivière Petite Nation avec la rivière des Outaouais. D'une longueur d'environ 10 Km, elle comprend la portion de la rivière Petite Nation en aval du pont Cook.

L'Embouchure se caractérise par un relief constitué d'anciennes terrasses de la rivière des Outaouais. L'altitude des terres de cette partie du bassin versant varie de 0 à 75 m. La vallée de la rivière est de forme en delta au sud de la route 148 et de forme en ravin dans les limites municipales de Plaisance. Les chutes du Moulin (de Plaisance) et de la Petite Nation en aval constituent des obstacles majeurs à la navigation.



Photographie : Martin Mageau

Le secteur des chutes du Moulin (de Plaisance), consacré comme un pôle touristique d'importance dans la région, est le lieu d'un ancien village industriel du nom de « North Nation Mills ». Des sentiers d'interprétation, belvédères et visites guidées durant la période estivale nous font revivre l'histoire de ces lieux.

Les rives sont fortement escarpées et l'occupation humaine y est marginale sauf dans la partie villageoise de Plaisance au sud de la route 148. Entre la route 148 et le pied des chutes du Moulin (de Plaisance), l'activité agricole de type production laitière et production bovine caractérise cette section du bassin versant. En aval du pont Cook, les rives sont caractérisées par leur état naturel et la présence d'un couvert forestier mature.



Photographie : Jean Perreault

La Vallée (section centrale)

Cette section centrale du bassin versant de la rivière, d'une longueur d'environ 64 Km, s'étend depuis le pont Cook qui relie les municipalités de Plaisance et de Saint-André-Avellin au sud jusqu'au barrage du lac Simon situé sous le pont du chemin de la Presqu'île

La Vallée se caractérise par un relief ondulé, parsemé de buttes et de collines dont l'altitude varie de 75 à 150 m. La rivière y coule suivant un tracé sinueux dans une vallée de forme essentiellement en plaine hormis les secteurs des chutes Marcotte, du Diable et Lockbow où elle est de forme en auge. Les activités agricoles extensives prédominent en terme d'utilisation du sol. Certains tronçons de la rivière, notamment entre les ponts Cook et du Portage, sont fort prisés des amateurs de kayak en raison de la présence de nombreux rapides propices à cette activité.



Photographie : Jean Perreault

Les noyaux villageois de Saint-André-Avellin et de Ripon constituent sans aucun doute des lieux ayant une incidence marquée sur la rivière Petite Nation, notamment grâce à une urbanisation soutenue qui crée des liens plus étroits avec celle-ci mais également par la présence d'infrastructures qui lui sont liées telles que quai, rampe de mise à l'eau, prise d'eau municipale, parc municipal, halte routière et barrage.



Photographie : Martin Mageau



Photographie : Jean Perreault

De façon générale, la section des *Grands Lacs* bénéficie d'un potentiel très fort à modéré pour les activités récréatives, ce qui la distingue avantageusement des deux autres sections plus en aval. Par ailleurs, cette section dont la tenure des terres est majoritairement de nature publique en raison de la réserve faunique Papineau-Labelle, sauf au pourtour des principaux lacs de villégiature, est peu ou sinon accessible au réseau routier existant.



Photographie : Jean Perreault



Photographie : Jean Perreault

Les Grands Lacs (section nord)

Cette dernière section du bassin versant correspondant au territoire en amont du barrage du lac Simon, d'une longueur d'environ 62 Km, se caractérise par une abondance de lacs de superficies fort appréciables. L'occupation du sol est essentiellement de nature forestière en raison du relief fortement accidenté des lieux sauf au pourtour des principaux lacs de villégiature (Simon, Gagnon, Preston, des Plages) où l'occupation résidentielle domine. La vallée se caractérise par une forme en auge dans sa partie sud alors qu'elle est de forme en « V » dans sa partie nord.

2.3 L'histoire de la Petite-Nation

Il y a environ 4000 ans, la région de l'Outaouais était peuplée de deux groupes d'Amérindiens, soit les ancêtres des Algonquins et des Iroquois. La tribu Algonquaine, qui contrôlait au XVI^e siècle la grande région de l'Outaouais, se divisait en plusieurs groupes. Les Oueskarinis, surnommés par le Français « gens de la Petite-Nation » étaient l'un des ces groupes. Ils avaient leur port d'attache à l'embouchure de la rivière Petite Nation à proximité de la rivière des Outaouais.

En 1613, lors d'un voyage de Samuel de Champlain dans la région, ce dernier écrira de la rivière Petite Nation :

« Nous trouvâmes une rivière fort belle et spacieuse qui vient d'une nation appelée Oueskarini, lesquels se tiennent au nord d'icelle, et à quatre journées de l'entrée. Cette rivière est fort plaisante et à cause des belles îles qu'elle contient et des terres garnies de beaux bois clairs qui la bordent; la terre est bonne pour le labourage. »

En 1801, après une série enchevêtrée de cessions et de rétrocessions, le notaire Joseph Papineau de Montréal achète les 2/5 de la seigneurie de la Petite-Nation, puis les 3/5 en 1804. C'est à partir de cette époque seulement que débute une véritable occupation du territoire. En 1805, le nouveau propriétaire s'installe avec une vingtaine de colons sur l'Île à Roussin, située entre Montebello et Papineauville, et procède à l'érection d'un manoir rustique en pièces sur pièces détruit par le feu en 1913. La Petite-Nation constitue alors une bourgade française, entre la région d'Argenteuil, peuplée d'Écossais, et celle de Hull recevant des Américains.



Photographie : Martin Mageau

En 1808, afin de mieux tirer profit des ressources forestières de sa seigneurie, Louis-Joseph Papineau, fils de Joseph, fait construire en bordure des chutes du Moulin (de Plaisance) un

premier moulin à scie. Le village de North Nation Mills devient bientôt le premier pôle d'industrialisation sur le territoire. De fait, entre 1808, date d'ouverture du moulin, et 1903, date de sa fermeture, on verra s'ériger dans le village plusieurs résidences et commerces.



Photographie : Jean Perreault

En 1817, Louis-Joseph Papineau acquiert la seigneurie. Occupé par la politique, il en laisse l'entière administration à son frère Denis Benjamin. Les Papineau entreprennent alors la colonisation de la seigneurie. Le territoire est divisé en concessions et l'histoire de la Petite-Nation prend forme.

En 1846, Louis-Joseph Papineau, de retour d'exil en France suite à la rébellion des patriotes de 1837, entreprend à Montebello la construction d'un manoir. En 1850, il s'y installera avec sa famille même si les travaux se poursuivent jusqu'en 1859. Il meurt le 23 septembre 1871.

En 1877, la construction d'un chemin de fer reliant Hull à Montréal stimule le développement de la région. À ce moyen de transport s'ajoute un réseau de bateaux à vapeur ayant pour principaux quais Montebello, Papineauville et Thurso. Le régime seigneurial est aboli et ce sont les autorités ecclésiastiques qui influencent le développement des paroisses jusqu'au milieu du XX^e siècle. En 1925, la société Singer accélère l'exploitation forestière qui atteindra son apogée avec la construction à Thurso de son usine de pâte à papier. Plus à l'est, la construction du Château Montebello en 1929 lance la région sur la voie du tourisme.



Photographie : Martin Mageau

En 1955, l'après-guerre n'apporte pas à la région la prospérité dont jouissent d'autres régions du Québec. La concertation entre les municipalités fait défaut et le développement du réseau routier est trop lent. Heureusement, l'exploitation forestière se poursuit et la villégiature dans la partie nord de la région prend de l'essor. Divers services administratifs et de santé sont mis en place à Papineauville et à Saint-André-Avellin. Une dernière vague d'arrivants déferle sur la région dans la décennie '70. Ces artisans, artistes, maraîchers et professionnels viendront enrichir la culture régionale de la Petite-Nation.

2.4 L'inventaire écologique

La rivière Petite Nation offre plusieurs attraits tant par la diversité de ses milieux naturels que par la richesse de ces derniers. Les divers instruments de planification élaborés par chacun des partenaires en région reposent sur des inventaires qui leur sont propres. Afin d'uniformiser toute l'information disponible et d'intégrer l'ensemble des données pertinentes au bassin versant de la rivière Petite Nation, l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (L'ATINO)⁶ a procédé à la structuration d'une base de données intégrée de l'inventaire écologique de la rivière (BDRPN). Pour ce faire, l'Agence a procédé à un inventaire exhaustif de l'ensemble des données géographiques touchant de près ou de loin le bassin versant de la rivière Petite Nation.

Le résultat est accessible grâce au système d'information sur le territoire de la vallée de la rivière Petite Nation. Cette base de données à référence spatiale rassemble plus d'une centaine de fichiers cartographiques classés suivant une quinzaine de thématiques différentes. En plus des cartes de base (hydrographie, topographie, réseau routier, tenure des terres, occupation du sol, etc.), le système d'information rassemble des données

sur l'administration publique, la géographie physique, le patrimoine culturel, etc.

La base de données qui a été constituée dans le cadre du PDI a pour assise le cadre écologique de référence (CER)⁷. Ce dernier est un outil de connaissance, de classification et de cartographie des écosystèmes terrestres et aquatiques s'appuyant sur les lignes de force du relief. Le concept de cartographie suit une approche globale du bassin versant de la rivière où tout ne peut être traité à la même échelle. Chaque problématique s'exprime à un niveau de perception qui est illustré par une échelle de représentation donnée, du général vers le particulier. Chaque niveau de perception aborde le territoire globalement pour ensuite le découper en sous-ensembles selon des variables physiques permanentes telles que la géologie, le relief, les dépôts de surface et le drainage. Les niveaux de perception s'emboîtent selon une hiérarchie descendante, c'est-à-dire que les unités de niveaux supérieurs gouvernent et régissent celles des niveaux inférieurs

Le cadre écologique de référence, en ce qui concerne la partie terrestre du bassin versant, se divise en huit (8) niveaux de perception, soit de la province naturelle (1 : 500 000) au faciès topographique (1 : 5 000). La connaissance écologique de la partie aquatique, quant à elle, se divise en cinq (5) niveaux de perception, soit de l'hydromorphologie (1 : 500 000) au faciès d'écoulement (1 : 5 000). À chaque niveau de perception correspond des variables cartographiques et descriptives. Du global vers le particulier, les facteurs se précisent pour décrire l'écosystème.

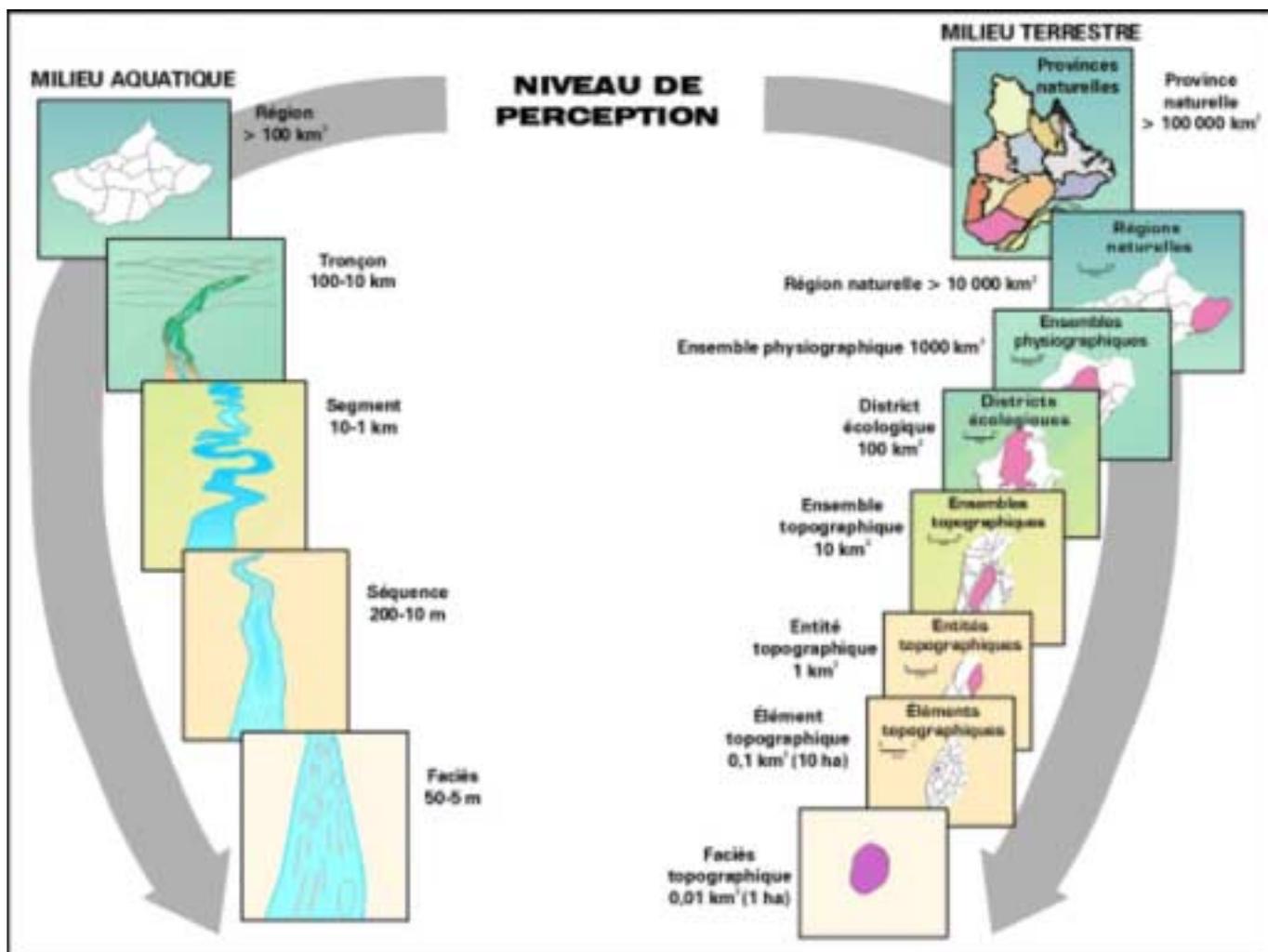
Le cadre écologique de référence est donc un outil de connaissances regroupant des cartes des écosystèmes terrestres et aquatiques à différents niveaux de perception exprimés à différentes échelles. À cette connaissance du milieu écologique, il est possible d'intégrer des cartes thématiques et interprétatives. Dans le cadre de la présente étude, ces dernières présentent dans un premier temps les potentiels, les contraintes et les risques associés à l'utilisation du sol en abordant les thèmes de l'agriculture, de la foresterie et de la récréation. Dans un second temps, une série de cartes présente les pressions qu'exercent l'agriculture, les coupes forestières, l'urbanisation ainsi que les activités récréatives et industrielles sur le milieu. Enfin, dans un troisième temps, une série de cartes associe les pressions aux potentiels, contraintes et risques pour mettre en évidence les stress présents sur le territoire. Toutes ces informations permettent ainsi d'aborder diverses problématiques liées à l'aménagement du territoire du bassin versant de la rivière Petite Nation et plus spécifiquement

⁶L'ATINO / Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais, www.latino.qc.ca

⁷CER / Cadre écologique de référence, www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique

celles ayant trait à sa mise en valeur à des fins récréo-touristiques. L'ensemble des cartes

thématiques et interprétatives est illustré en l'annexe.



Source : Direction du patrimoine écologique et du développement durable, MENVIQ.

2.5 Le cadre naturel de mise en valeur

La toile de fond de la mise en valeur de la rivière Petite Nation se construit à partir d'une connaissance approfondie du territoire d'étude. L'inventaire écologique constitue la pierre angulaire qui a servi à préciser les grandes caractéristiques du cadre naturel du bassin versant de la rivière tant au niveau terrestre qu'aquatique. La description du relief ainsi que l'analyse des potentiels, contraintes et risques associés aux thèmes de l'agriculture, de la foresterie et de la récréation de même que l'analyse des pressions exercées par les activités agricoles, forestières, urbaines et récréatives seront considérées dans la prise de décision en matière d'aménagement et de développement du bassin versant.

Le relief

De façon générale, l'altitude du bassin versant augmente graduellement du sud vers le nord pour atteindre 500 mètres. Par ailleurs, la grande majorité du bassin versant principal de la rivière se situe entre 150 m et 225 m d'altitude. L'ensemble du bassin versant fait partie du Bouclier canadien et plus spécifiquement de la province géologique de Grenville dont le socle rocheux est constitué de roches métamorphiques, principalement de

gneiss. Seule la portion sud du bassin versant (*L'Embouchure*) fait partie des basses terres du Saint-Laurent. De topographie plane, variant de 0 à 75 m d'altitude, les basses terres sont constituées de roches sédimentaires recouvertes d'un dépôt argileux d'épaisseur variable. La portion médiane du bassin versant (*La Vallée*) est constituée de dépôts argileux sur les bas versants de chaque côté de la rivière alors que dans son bassin versant élargi, des dépôts de sable sur argile, de till, de colluvion et d'épandage deltaïque sont présents. Enfin, la portion nord du bassin versant (*Les Grands Lacs*) est constituée essentiellement de till.

Potentiels, contraintes et risques liés à l'agriculture, la foresterie et la récréation

Les sections du bassin versant correspondant à *l'Embouchure* et à la *Vallée*, à savoir l'espace occupée par les vallées de la rivière Saint-Sixte et de la Petite-rivière-Rouge de même qu'une partie de la vallée de la rivière Petite Nation présentent des sols de potentiels agricoles variant de très bon (au sud) à moyen (au nord). Par ailleurs, la partie résiduelle du bassin versant élargi, soit environ les deux tiers de sa superficie, comporte des sols de potentiels agricoles médiocres.



Photographie : Martin Mageau

Au niveau du potentiel de la productivité forestière, toute la moitié nord, le centre-ouest et le sud du bassin versant sont constitués de sols de bon potentiel. Par ailleurs, le territoire couvert par les municipalités de Saint-André-Avellin (nord), Ripon (est), Notre-Dame-de-la-Paix, Chénéville, Namur, Lac-Simon (est), Saint-Émile-de-Suffolk et Lac-des-Plages (sud) compris dans le bassin versant présente des sols de très bon potentiel voire d'excellent potentiel notamment à la pointe nord du lac Simon dans la municipalité de Duhamel.



Photographie : Jean Perreault

Quant au potentiel des terres à des fins récréatives, l'inventaire écologique nous révèle de façon générale que la portion du bassin versant correspondant aux *Grands Lacs* présente de grandes superficies au potentiel récréatif variant de moyen à excellent. Plus on se rapproche du couloir de la rivière Petite Nation ou des principaux lacs de villégiature, plus le potentiel récréatif est élevé. C'est le cas notamment aux alentours des lacs Simon, Gagnon, des-Plages et Preston en ce qui concerne le territoire de la MRC de Papineau.

Pour la partie sud du bassin versant, à savoir la *Vallée* et l'*Embouchure*, le potentiel des terres à des fins récréatives est plutôt faible dans son ensemble. Seules quelques portions en bordure de la rivière Petite Nation présentent des potentiels moyens et bons. C'est le cas notamment des secteurs à proximité des chutes du Moulin, de la Petite-Nation, Marcotte et du Diable.

Le potentiel récréatif identifié dans le bassin versant est caractérisé par la présence d'un ou plusieurs types d'activités récréatives dont les principaux sont :

- Terre qui se prête à l'observation de la faune des zones humides
- Formation rocheuse intéressante
- Aires à relief varié faisant ressortir les possibilités de récréation extérieure (marche, étude de la nature, appréciation esthétique)
- Terre permettant l'accès à l'eau et offrant des possibilités pour la pêche récréative
- Rivage permettant la récréation sur la plage
- Terre donnant sur des voies d'eau se prêtant au canotage
- Rivage ou haute terre convenant au camping organisé.



Photographie : Simon Duclos

Pressions liées à l'agriculture, la foresterie, l'urbanisation et la récréation

Les activités agricoles sont susceptibles de causer d'importantes répercussions sur les diverses composantes du milieu naturel. En effet, l'utilisation abusive d'engrais chimiques ou de pesticides peut entraîner la dégradation des sols, de l'eau, de l'air ou même provoquer une diminution des habitats naturels et de la biodiversité. La pression qu'exerce l'activité agricole sur le milieu se traduit non seulement par son importance en terme d'activité économique qu'elle génère mais également par les superficies qu'elle occupe sur le territoire.

En termes généraux, les pressions agricoles de niveaux élevés à très élevés ne représentent que 5% de l'ensemble du bassin versant de la rivière Petite Nation. Elles se localisent essentiellement dans les sections de l'*Embouchure* et de la *Vallée*. Quant au reste du bassin versant, les pressions agricoles sont très faibles dans une proportion de 87%.

L'analyse des pressions associées à l'exploitation forestière sur le territoire du bassin versant nous révèle qu'elles sont très faibles dans une proportion de 96 %. Par ailleurs, les pressions des coupes forestières de classes modérée, élevée et très élevée n'accaparent que 1% de l'ensemble du bassin versant et sont localisées principalement dans la section des *Grands Lacs*.

En ce qui a trait aux pressions urbaines exercées sur le milieu, elles sont dans une proportion de 90 % très faibles sur l'ensemble du bassin versant. Elles sont distribuées suivant deux pôles identifiés par les municipalités de Plaisance et de Saint-André-Avellin au sud et par les municipalités de Lac-Simon et de Montpellier au nord.

Enfin, les pressions liées aux activités récréatives se traduisent par la quantité et la concentration de sites ou d'activités liés à la récréation dans le bassin versant. Qu'il s'agisse de camping, de plage publique, de pourvoirie ou de terrain de golf par exemple, toutes ces activités récréatives exercent des pressions sur le milieu. L'analyse des pressions récréatives exercées dans le bassin versant nous révèle qu'elles sont nulles sur 95% de sa superficie. Les rares endroits affectés par des pressions élevée et modérée sont localisés essentiellement aux pourtours des principaux plans d'eau tels que Gagnon, Simon et des-Plages.



Photographie : Martin Mageau

2.6 Le cadre humain de mise en valeur

L'utilisation du sol dans le bassin versant de la rivière et plus spécifiquement de ses berges, la localisation et la dispersion des infrastructures récréo-touristiques sur le territoire de même que la présence d'activités économiques structurantes dans la zone d'étude constituent des facteurs de première importance à considérer dans l'élaboration des concepts de mise en valeur de la rivière.

L'Embouchure (section sud)

De façon générale, la section de l'*Embouchure* se caractérise par une utilisation du sol axée sur l'activité agricole. En effet, un relief relativement peu accidenté constitué de plaines argileuses caractérisées par des sols fertiles concourt à attribuer à cette section du bassin versant un potentiel agricole indéniable. L'activité résidentielle en bordure de la rivière est peu significative laissant ses berges dans un état naturel peu perturbé. La majorité de celle-ci est localisée au sud de la route 148 le long des rues Legault et Martin.

La présence des chutes du Moulin (de Plaisance) et de la Petite Nation, du centre d'interprétation du patrimoine de même que du Parc national de Plaisance constituent des éléments de premier ordre qui font de l'*Embouchure* un secteur à fort potentiel récréatif et touristique. À ces éléments s'ajoutent les circuits cyclables L-J. Papineau actuellement en cours de réalisation et de la Route verte. Enfin, les villages de Plaisance, de Papineauville et de Montebello, en raison notamment de leur position stratégique en regard au tronçon « Outaouais » du Triangle Bleu, sont appelés à jouer un rôle accru dans la mise en valeur de la rivière Petite Nation.



Photographie : Jean Perreault

La Vallée (section centre)

À l'instar de la section de l'*Embouchure* (section sud), la *Vallée* se caractérise par un potentiel agricole appréciable notamment dans la vallée des rivières Petite Nation, Petite-rivière-Rouge et Saint-Sixte. Le relief est caractéristique du plateau Laurentien constitué de collines arrondies entrecoupées de nombreux lacs et de cours d'eau. De nombreuses chutes et rapides offrant divers degrés de difficulté pour la pratique d'activités nautiques telles que le canot et le kayak parsèment le corridor de la rivière Petite Nation dans cette section. Les chutes Marcotte, Joubert, du Diable, Lockbow et Pontbrin de même que les rapides des Racines en aval du village de Ripon et ceux localisés entre les ponts du Portage et Cook constituent des éléments distinctifs de la rivière sur lesquels toute la stratégie de mise en valeur devra s'appuyer.

De plus, la présence des vestiges d'un barrage jadis utilisé à des fins de production hydro-électrique en amont du village de Ripon représente également un élément des plus intéressants à considérer dans la présente étude.



Photographie : Jean Perreault

La section de la *Vallée* englobe les municipalités de Saint-Sixte, Papineauville (partie rurale), Saint-André-Avellin, Notre-Dame-de-la-Paix, Ripon, Montpellier, Chénéville, Namur et Saint-Émile-de-Suffolk. L'affectation des sols nous indique une présence résidentielle de faible densité hormis les noyaux villageois dispersés uniformément dans la *Vallée*. L'activité agricole est omniprésente dans cette

section du bassin versant. Les chalets localisés en bordure de la rivière Petite Nation représentent le cinquième de toutes les habitations des municipalités traversées par la rivière. Toutes proportions gardées, ce sont les municipalités de Ripon, Chénéville et Saint-André-Avellin qui en comptent le plus grand nombre.

Les berges de la rivière Petite Nation, outre dans les enclaves résidentielles, ont préservé leur état naturel, ce qui leur confère un atout indéniable d'un point de vue d'une mise en valeur à des fins de conservation. Les friches, les terres humides et les peuplements forestiers occupent la majeure partie des rives immédiates de la rivière.

Les Grands Lacs (section nord)

Cette section du bassin versant correspond environ aux deux tiers de sa superficie totale. Les municipalités de Lac-Simon, Duhamel, Lac-des-Plages, La Minerve, Lac Ernest et Nominique représentent les principales municipalités visées par cette section. La quantité impressionnante de lacs de bonnes dimensions tels que Simon, Gagnon, Preston, des-Plages, Marie-Le Franc, aux Castors et Montjoie procure à la section des *Grands Lacs* un potentiel récréatif élevé. La forte proportion de chalets aux pourtours de ces lacs, notamment dans la portion du bassin versant incluse dans la MRC de Papineau, témoigne de cet important potentiel.



Photographie : Martin Mageau

En contre-partie, le relief beaucoup plus montagneux de cette section lui confère aucun potentiel agricole exception faite du territoire compris entre les lacs Gagnon et Simon de même qu'à la périphérie sud des lacs Simon, Barrière et Viceroy.



Photographie : Holly Driver

Outre la présence marquée de chalets aux pourtours immédiats des lacs, cette section du bassin versant est d'abord et avant tout occupée par la forêt. La majeure partie des terres appartiennent au domaine public en raison de la présence de la réserve faunique Papineau-Labelle.

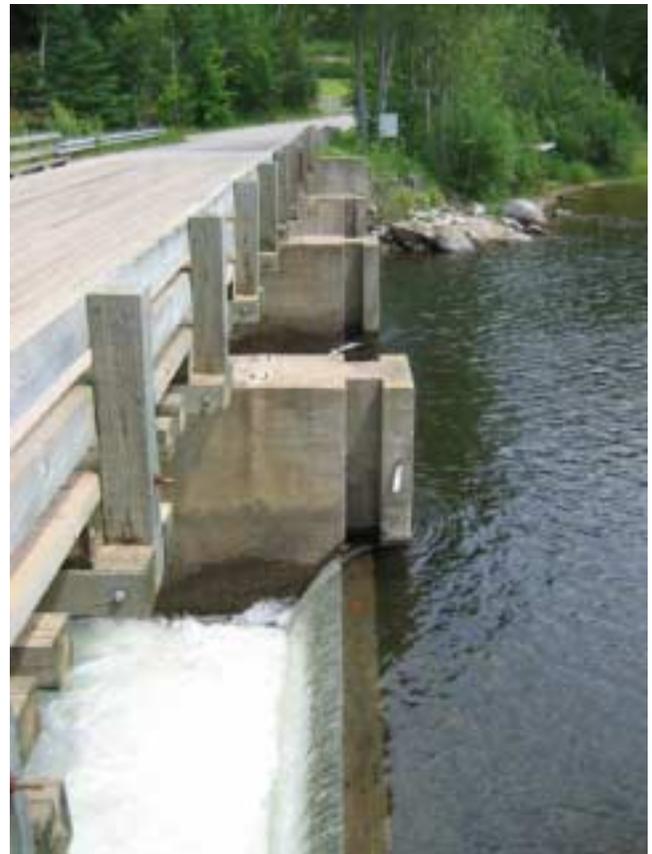


Photographie : Jean Perreault

La localisation d'un barrage sous le pont du chemin de la Presqu'île en aval du lac Barrière, lequel est sous le contrôle de la municipalité de Lac-Simon, demeure un élément clef dans la gestion adéquate des niveaux d'eau de la rivière Petite Nation. Il s'avère donc essentiel qu'un contrôle judicieux des niveaux d'eau soit exercé, notamment durant la période de crue printanière de même que durant la période d'étiage estivale et ce, afin de ne pas nuire aux diverses activités des utilisateurs de la rivière.



Photographie : Martin Mageau



Photographie : Jean Perreault

Les infrastructures récréo-touristiques en relation avec la rivière

Jouissant d'une localisation des plus centrales par rapport à la région de la Capitale Nationale à l'ouest et montréalaise à l'est et dans une moindre mesure à l'est ontarien, la MRC de Papineau est en mesure d'offrir à ses quelques 400 000 visiteurs annuels⁸ une infrastructure touristique et récréative variée et de niveau supérieur. En effet, les multiples commerces et services, infrastructures, événements et sites d'intérêts naturels et patrimoniaux en relation avec la rivière Petite Nation sont bien dispersés à l'intérieur du bassin versant compris dans les limites de la MRC de Papineau.

De surcroît, leur distribution homogène dans chacune des trois sections du bassin versant lui confère un avantage indéniable que les concepts de développement devront nécessairement prendre en considération en vue d'en maximiser sa mise en valeur.

⁸ Franco Materazzi, Consult et collaborateurs pour l'ATO, Plan de développement touristique de l'Outaouais, mai 1996

2.7 La synthèse des potentiels et des enjeux de mise en valeur

Toute la connaissance acquise du bassin versant de la rivière Petite Nation tant au niveau terrestre qu'aquatique de même que l'analyse des nombreux inventaires sectoriels nous permet de faire ressortir les potentiels dominants

ainsi que les enjeux régionaux de mise en valeur du potentiel récréo-touristique de la rivière Petite Nation qui y sont associés.

Ceux-ci se partagent en deux groupes distincts, à savoir ceux de nature environnementale et ceux de nature socio-économique.

POTENTIELS ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	
Potentails	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> Localisation avantageuse du bassin versant par rapport au segment « Outaouais » du Triangle Bleu 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur le bassin versant dans un contexte de complémentarité et d'échange avec la rivière des Outaouais
<ul style="list-style-type: none"> La présence de nombreuses chutes et rapides de qualité exceptionnelle tout le long du parcours de la rivière 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre la mise en valeur de ces chutes et rapides en facilitant leur accessibilité et en les intégrant dans des circuits récréatifs
<ul style="list-style-type: none"> La présence du Parc national de Plaisance, de la réserve faunique Papineau-Labelle, de la réserve Petite-Nation (Kenauk) et de la réserve écologique de la Forêt-la-Blanche 	<ul style="list-style-type: none"> Établir des liens stratégiques avec la rivière Petite Nation et son bassin versant principal sous forme de circuits récréatifs
<ul style="list-style-type: none"> La qualité visuelle des paysages le long du corridor de la Petite-Nation 	<ul style="list-style-type: none"> Protéger en mettre en valeur les paysages d'intérêts par le biais d'une réglementation souple et efficace
<ul style="list-style-type: none"> La qualité intrinsèque de l'eau du bassin versant 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de préserver la qualité de l'eau malgré la quantité et la concentration de la villégiature dans la partie nord du bassin versant
<ul style="list-style-type: none"> Le caractère « naturel » des rives de la rivière Petite Nation 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un contrôle adéquat du niveau de l'eau, de l'érosion et de l'artificialisation des rives ainsi que de l'accessibilité « planifiée » à la rivière
<ul style="list-style-type: none"> La présence de nombreux habitats fauniques et aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des moyens de contrôle et de sensibilisation en vue d'assurer la préservation des habitats sensibles et une gestion adéquate des activités sur la rivière et ses rives
POTENTIELS ET ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES	
Potentails	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une infrastructure récréo-touristique variée et de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de satisfaire les besoins souvent divergents des résidents et des visiteurs dans un respect mutuel
<ul style="list-style-type: none"> Présence de nombreux sites d'intérêts historiques, patrimoniaux et culturels et événements annuels majeurs 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'offre touristique de la MRC en l'associant au caractère unique de la rivière
<ul style="list-style-type: none"> Diversité des réseaux de sentiers récréatifs dans l'ensemble du bassin versant 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une meilleure intégration des divers sentiers avec la rivière Petite Nation
<ul style="list-style-type: none"> Volonté des instances régionales au travers leurs instruments de planification de mettre en valeur la rivière Petite Nation 	<ul style="list-style-type: none"> Concertation entre les intervenants et une meilleure coordination des interventions en vue d'une mise en valeur cohérente et rationnelle de la rivière
<ul style="list-style-type: none"> Présence massive d'un zonage agricole dans les sections de l'<i>Embouchure</i> et de la <i>Vallée</i> du bassin versant 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des infrastructures d'accueil et d'accès à la rivière, d'hébergement, de restauration et d'activités nautiques en complémentarité et dans le respect du caractère agricole de la vallée de la Petite-Nation

LA VISION ET LES OBJECTIFS DE MISE EN VALEUR

3.1 Les principes de base du PDI

Le plan de développement intégré de la rivière Petite Nation a pour assise cinq (5) principes de base :

- Le respect des principes du développement durable
- Le respect de la capacité de support de la rivière
- Le respect de la qualité de vie des résidants
- L'équilibre entre le développement économique et la protection de l'environnement
- La protection des écosystèmes et des paysages d'intérêts

Le développement durable

Le concept de l'Outaouais fluvial et par extension la réalisation des PDI repose d'abord et avant tout sur les principes du développement durable. Par définition, le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à rencontrer leurs propres besoins⁹ ».

Dans le contexte de la mise en valeur de la rivière Petite Nation, le développement durable visera à atteindre un équilibre entre la protection des milieux sensibles, le développement récréo-touristique et la qualité de vie des résidants.

La capacité de support de la rivière

L'évaluation de la capacité d'accueil de la rivière, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, demeure une préoccupation de première importance à considérer dans le contexte de sa mise en valeur. Permettre un accès accru à la rivière à des endroits stratégiques sans pour autant compromettre sa capacité d'accueil constitue un enjeu à examiner avec attention dans la présente étude. La recrudescence des activités récréatives sur la rivière et ses rives de même que la concentration de l'activité résidentielle et de villégiature dans la partie nord du bassin versant nous conduit à mettre en place des outils de gestion qui visent à revaloriser les

secteurs les plus affectés par le développement non contrôlé de certains tronçons de la rivière Petite Nation.

Le respect de la qualité de vie des résidants

À l'exception du territoire faisant l'objet d'un zonage agricole essentiellement localisé dans la moitié sud du bassin versant (*l'Embouchure* et la *Vallée*), les abords de la rivière Petite Nation et des plans d'eau majeurs sont utilisés intensément à des fins résidentielles et notamment de type villégiature. En effet, certaines municipalités, telles que Lac-Simon, Duhamel, Lac-des-Plages et Montpellier, voient leur population augmenter de façon significative au cours de la période estivale.

Toutes initiatives de mise en valeur de la rivière Petite Nation à des fins récréo-touristiques doivent prendre en considération non seulement le caractère rural et champêtre de la région mais également tenir compte de la quiétude et la qualité de vie de ses résidants. De même, la réalisation des projets ou activités à caractère nautique ou terrestre dans le cadre de la mise en valeur de la rivière doit se faire en tenant compte des aspects sécuritaires des divers usagers.



Photographie : Martin Mageau

L'équilibre entre développement et protection

Une des conditions importantes du succès des PDI repose sur la création d'emplois résultant de la mise en valeur des rivières. Par ailleurs, cette activité économique générée devra se faire en harmonie avec l'environnement, c'est-à-dire en gérant le développement de telle sorte qu'il ne mettra pas en péril la capacité des milieux physiques et humains à absorber le changement. Une saine gestion du développement permettra de guider les projets et initiatives dans les secteurs les plus appropriés et compatibles avec les milieux.

La protection des écosystèmes et des paysages d'intérêts

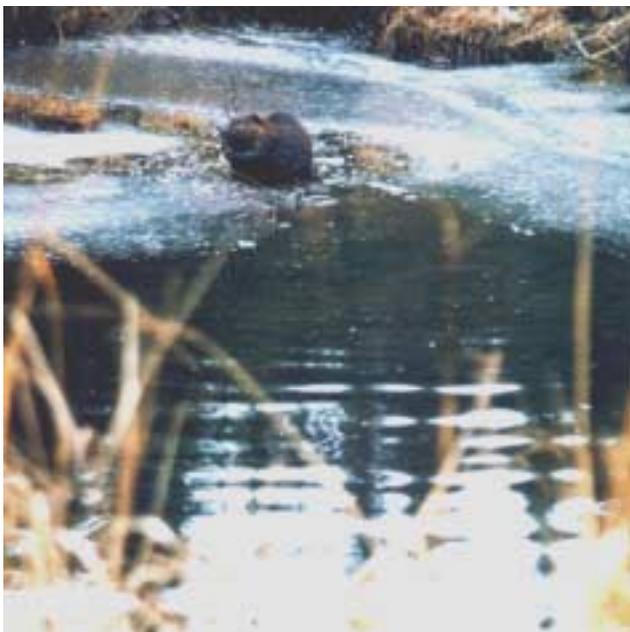
La protection des écosystèmes et des paysages d'intérêts devra être considérée de façon prioritaire dans l'élaboration du concept de mise en valeur de la rivière. La

⁹ Commission mondiale de l'environnement et du développement (CMED), New York, Presse de l'université d'Oxford (1987)

réglementation d'urbanisme dont dispose la MRC et les municipalités, notamment aux niveaux de la protection des rives et de la plaine inondable, de la coupe forestière et des activités agricoles, assure un contrôle des écosystèmes existants et des paysages d'intérêts.

Conséquemment, la prise en compte des caractéristiques suivantes du milieu sera considérée aux concepts de mise en valeur :

- L'état et la fragilité des berges ;
- La capacité de régénération des habitats naturels et fauniques des lieux visés par un projet ;
- Le volume et le débit du tronçon de la rivière visé par un projet.



Photographie : Camilla Clarizio

3.2 La vision de la mise en valeur de la rivière

Dans le cadre de l'élaboration du PDI, les municipalités dont le territoire est touché par le bassin versant de la rivière de même que les principaux intervenants impliqués dans sa mise en valeur ont été consultés afin d'établir une vision commune de développement ainsi que des objectifs de planification qui s'y rattachent. La vision ainsi dégagée représente les valeurs, les volontés de même que les priorités exprimés par les divers intervenants et utilisateurs de la rivière. Les principales idées qui ont surgi de cette consultation des groupes d'intérêts sont les suivantes :

- La rivière constitue un attrait naturel majeur comprenant plusieurs chutes et rapides remarquables du point de vue d'une mise en valeur à des fins récréo-touristiques;



Photographie : Jean Perreault

- Le zonage agricole permanent devra permettre plus de souplesse afin de favoriser la mise en valeur de la rivière, notamment dans son bassin versant principal;
- Le développement de la rivière devra se faire en considérant l'ensemble des besoins des divers utilisateurs;
- La rivière est perçue comme un attrait récréo-touristique de premier plan dans la MRC de Papineau;
- La présence d'embarcations à propulsion mécanique constitue une source de dégradation des berges tout en étant incompatible avec les activités de canot et de kayak
- Le développement intégré et durable de la rivière devra se faire dans un contexte de complémentarité et d'échange avec le tronçon « Outaouais » du Triangle Bleu;
- L'établissement d'un réseau de liens récréatifs structurants entre les principales chutes, complété de circuits reliant entre-eux la rivière et les nombreux villages et attraits de la MRC de Papineau est souhaité;



Photographie : Jean Perreault

- Les activités récréo-touristiques privilégiées devront être compatibles avec le caractère agricole de la vallée de la Petite-Nation et y être complémentaire;
- L'accessibilité à la rivière et l'aménagement d'infrastructures d'accueil sont deux facteurs essentiels à sa mise en valeur.



Photographie : Jean Perreault

L'ensemble des volontés et attentes exprimées par les divers groupes d'intérêts nous ont permis d'établir une vision à long terme de ce que devrait représenter la rivière Petite Nation dans un contexte d'une mise en valeur à des fins récréo-touristiques.



« La rivière Petite Nation, à l'origine du développement économique et social de la MRC de Papineau, constitue la pierre angulaire de sa stratégie de mise en valeur récréo-touristique. Reconnue pour ses chutes remarquables, ses rapides propices aux activités de canot-kayak et son caractère naturel, la rivière Petite Nation devra s'épanouir dans le contexte du concept de l'Outaouais fluvial. Bien collectif accessible, sa mise en valeur devra s'opérer dans le respect des besoins de l'ensemble des usagers et des principes du développement durable. »

3.3 Les objectifs de mise en valeur de la rivière

L'établissement de la vision de ce que devrait représenter la rivière Petite Nation se traduit par

une série d'objectifs de planification qui serviront de base à l'élaboration des concepts régional et local de mise en valeur.

Les objectifs retenus lors des consultations tenues auprès des municipalités, des groupes d'intérêts ainsi que de la population visent plusieurs aspects reliés directement ou indirectement à la rivière, qu'ils soient environnementaux, historiques, économiques ou liés à la qualité de vie.

- **Objectifs environnementaux :**

Protéger les habitats naturels fauniques et floristiques, les berges, les frayères et les zones écologiques sensibles;

- Améliorer la qualité de l'eau de la rivière et de ses tributaires en vue d'une utilisation pour les activités récréatives, nautiques et sportives;
- Resserer les contrôles afin de réduire les sources de pollution dans le corridor prioritaire de mise en valeur.

- **Objectifs historiques :**

- Mettre en valeur des lieux et des événements qui ont marqué l'histoire de la Petite-Nation;
- Appuyer les initiatives de mise en valeur des sites archéologiques le long de la rivière et principalement dans les sections de l'Embouchure et des Grands Lacs.

3. LA VISION ET LES OBJECTIFS DE MISE EN VALEUR

- **Objectifs économiques :**

- Favoriser la mise en valeur des chutes et rapides en tant qu'éléments uniques et distinctifs de la rivière;
- Appuyer la vocation spécifique de chacune des trois sections du bassin versant en considérant leurs rôles et potentiels pour la mise en place d'activités et d'infrastructures appropriées;
- Explorer la mise en place de nouveaux produits récréatifs et touristiques liés aux activités nautiques;
- Favoriser la mise sur pied d'activités récréatives qui visent l'ensemble du tracé de la rivière;
- Instaurer, sur une base annuelle, la tenue d'une activité ou d'un événement touristique estival ayant pour thématique la rivière Petite Nation;
- Privilégier des partenariats économiques entre la MRC, les municipalités et les entreprises du territoire dans la mise en valeur de la rivière.



Photographie : Martin Mageau

- **Objectifs reliés à la qualité de vie :**

- Favoriser et contrôler les accès publics à la rivière en tenant compte des besoins des résidents et des visiteurs;
- Promouvoir la participation de tous les groupes d'utilisateurs de la rivière aux activités associées à son utilisation durable;
- Protéger et mettre en valeur la diversité des paysages le long du corridor prioritaire de mise en valeur, y incluant les espaces boisés, les milieux agricoles, les milieux humides et les perspectives visuelles d'intérêts;



Photographie : Martin Mageau

- Favoriser la mise en place d'activités et d'événements qui ont pour effet de créer des liens entre la rivière et la population qui habite son bassin versant;



Photographie : Martin Mageau

- Mettre en place des services et infrastructures publics (toilettes, aires de pique-nique, panneaux de signalisation et d'interprétation, belvédères, espaces de stationnement, etc.) le long du corridor prioritaire de mise en valeur.



Photographie : Jean Perreault

LES CONCEPTS DE MISE EN VALEUR

Le PDI de la rivière Petite Nation s'articule autour de deux concepts de mise en valeur. Un premier de nature régionale qui met en lumière les multiples liens que la zone d'étude entretient avec l'extérieur et un second de nature locale qui aborde spécifiquement chacune des trois (3) sections du bassin versant et des interrelations qui existent entre elles.

Les concepts proposés constituent la toile de fond qui établit les lignes directrices d'une réflexion ayant pour base la vision et les objectifs de mise en valeur énoncés en cours d'étude. Ils servent de fondement à l'élaboration de politiques d'aménagement et de développement adaptées aux besoins et caractéristiques de chacune des municipalités visées et des différents acteurs en présence. Les concepts proposés n'imposent aucune intervention. Tout au plus, ils proposent à la MRC de Papineau, aux municipalités constituantes et aux groupes d'intérêts une orientation commune ayant fait l'objet d'un consensus. Par ailleurs, le caractère diffus et général des concepts permet aux différents intervenants du développement régional et local une marge de manœuvre accrue dans les actions à privilégier à court, moyen et long termes.

Certains projets ou infrastructures proposés dans les concepts ont pour but de mettre en évidence des potentiels spécifiques ou encore des particularités pouvant être mis en valeur dans le bassin versant de la rivière. Plusieurs de ces projets ou infrastructures demeurent purement hypothétiques puisqu'ils nécessitent en aval une analyse de leur faisabilité, une évaluation environnementale ainsi que l'obtention de certaines autorisations gouvernementales avant de passer à la phase de réalisation. C'est le cas notamment de projets à caractère résidentiel ou d'infrastructures récréatives localisés en zone agricole permanente ou encore sur des propriétés privées (Hydro-Québec, SÉPAQ, individus). En conséquence, les diverses propositions contenues aux concepts ne reflètent pas nécessairement la volonté des propriétaires fonciers concernés, malgré que dans certains cas ils sont partenaires de l'étude.

Les concepts de mise en valeur s'articulent dans l'espace grâce à une série de composantes en étroites relations les unes avec les autres de sorte qu'ils forment un tout cohérent et articulé. Il s'agit des portes d'entrée, des pôles d'activités, des points et des zones d'intérêts, des liens et circuits ainsi que des activités et événements stratégiques, le tout intégré dans un corridor prioritaire de mise en valeur qui longe la rivière Petite Nation de sa tête à son embouchure.



Photographie : Camilla Clarizio

Les portes d'entrée

Au nombre de deux principales, elles sont localisées aux extrémités nord et sud de la zone d'étude. Elles font l'objet d'une concentration d'infrastructures récréatives et touristiques et sont privilégiées par rapport à la desserte de la rivière. Par ailleurs, une troisième porte d'entrée complémentaire aux deux autres est identifiée à mi-chemin le long du parcours de la rivière, au village de Ripon.

Les pôles d'activités

Ils constituent des points de convergence à l'intérieur du réseau de liens et de circuits établis au PDI. Ils prennent la forme de villages, de parcs provinciaux ou privés ou encore d'agglomérations urbaines localisées à l'extérieur de la zone d'étude et ayant une influence directe et indirecte sur le développement de la rivière Petite Nation.

Les points et les zones d'intérêts

Ils sont constitués d'éléments ponctuels ou de zones d'intérêts dans le territoire d'étude. Ils contribuent à rendre un circuit attrayant et à augmenter le nombre de visiteurs dans la MRC. Ils peuvent prendre la forme de sites récréatifs, patrimoniaux, historiques culturels ou géologiques, de zones de protection et de conservation ou de paysages d'intérêts.

Les liens et les circuits

Ils permettent de lier entre eux les composantes des concepts et dans bien des cas, ils donnent accès à la rivière. Ils peuvent donner lieu à des circuits de toutes natures, idéalement en forme de boucle, pour la pratique d'une activité précise.



Photographie : Martin Mageau



Photographie : Jean Perreault

Les activités et évènements stratégiques

Il s'agit d'activités et d'évènements qui contribuent à la découverte de la rivière, des points d'intérêts de son bassin versant et des gens qui le composent. Ils sont ponctuels et favorisent le rassemblement des visiteurs à un moment précis pour une occasion particulière. Ils contribuent à faire connaître la région et à son développement économique et touristique en raison du rayonnement qu'ils projettent au-delà des limites de la MRC de Papineau.

Le corridor prioritaire de mise en valeur

Il s'agit du corridor formé de la rivière Petite Nation et de ses berges. D'une largeur variable, le corridor peut inclure certaines composantes importantes du concept de mise en valeur. En vue d'optimiser la mise en valeur de la rivière à des fins récréo-touristiques, il est souhaitable d'assujettir le corridor prioritaire à la production d'un PIIA de même qu'aux critères de performance élaborés dans la présente étude. Il est souhaitable également que tous projets d'aménagement et de développement envisagés à l'intérieur du corridor prioritaire soit soumis au comité de mise en valeur, suggéré au prochain chapitre, pour analyse et recommandation.

4.1 Le concept régional de mise en valeur

Le concept régional de mise en valeur de la rivière se définit d'abord et avant tout en fonction de sa position stratégique sur le tronçon « Outaouais » du Triangle Bleu et de sa localisation géographique avantageuse entre deux pôles démographiques d'importance, soit la Capitale Nationale et la région montréalaise. Il se définit également par des liens physiques qui rattachent le bassin versant aux régions limitrophes situées à l'est, à l'ouest et au nord.

La proximité à moins d'une heure de route du bassin versant et de ses nombreux attraits naturels, humains et historiques à ces deux agglomérations urbaines comptant près de 5 millions d'habitants fait en sorte que les activités récréo-touristiques et de villégiature y sont fortement favorisées. Ce vaste terrain de jeu naturel que constitue le bassin versant servira de dénominateur commun à l'élaboration de thématiques mettant en valeur ;

- Son caractère rural, champêtre et agricole qui privilégie les activités propres à l'agrotourisme.
- Son caractère récréatif qui permet une panoplie d'activités de plein-air dont les circuits de canot-camping et de kayak de même que les parcours cyclistes, équestres, de VTT et de motoneiges.
- Son caractère naturel et forestier qui favorise les activités de villégiature, de chasse, de pêche ainsi que les activités de nature écotouristique.
- Son caractère historique, culturel et éducatif en raison des nombreux villages qui le composent et offrant aux visiteurs divers produits et activités tels que centre d'interprétation, Musée, parc animalier, salle de spectacle, etc.

Le concept régional de mise en valeur identifie deux principales portes d'entrée correspondant d'une part, dans la section de l'*Embouchure*, au point de jonction des rivières Petite Nation et des Outaouais à Plaisance et d'autre part, à Duhamel dans la section des *Grands Lacs* du bassin versant.

Localisés stratégiquement aux deux extrémités de la zone d'étude et facilement accessibles par eau, par routes et par divers sentiers récréatifs, ces deux pôles d'attraction récréo-touristiques ont tous les attributs requis pour jouer pleinement leur rôle de portes d'entrée principales.

À ces deux portes d'entrée, s'ajoute une troisième porte complémentaire localisée au

village de Ripon et qui contribue de belle façon à la mise en valeur récréo-touristique de la rivière.

Ces portes d'entrée feront l'objet d'une description détaillée dans le concept local de mise en valeur. Il en sera de même pour les pôles d'activités qui, en raison de leur pouvoir d'attraction respectif, soutiennent le développement récréo-touristique de la rivière Petite Nation.

Véritables nœuds dans le réseau de circuits et de liens qui parsèment le bassin versant, les pôles d'activités se greffent au corridor prioritaire de mise en valeur de la rivière. Ils sont représentés par le Parc national de Plaisance, la réserve faunique Papineau-Labelle, la réserve de la Petite-Nation (Kenauk), la réserve écologique de la Forêt-la-Blanche, le centre touristique du lac Simon (SÉPAQ) ainsi que les villages de Papineauville, Montebello, Saint-André-Avellin, Chénéville, Lac-Simon et Lac-des-Plages.



Photographie : Jean Perreault

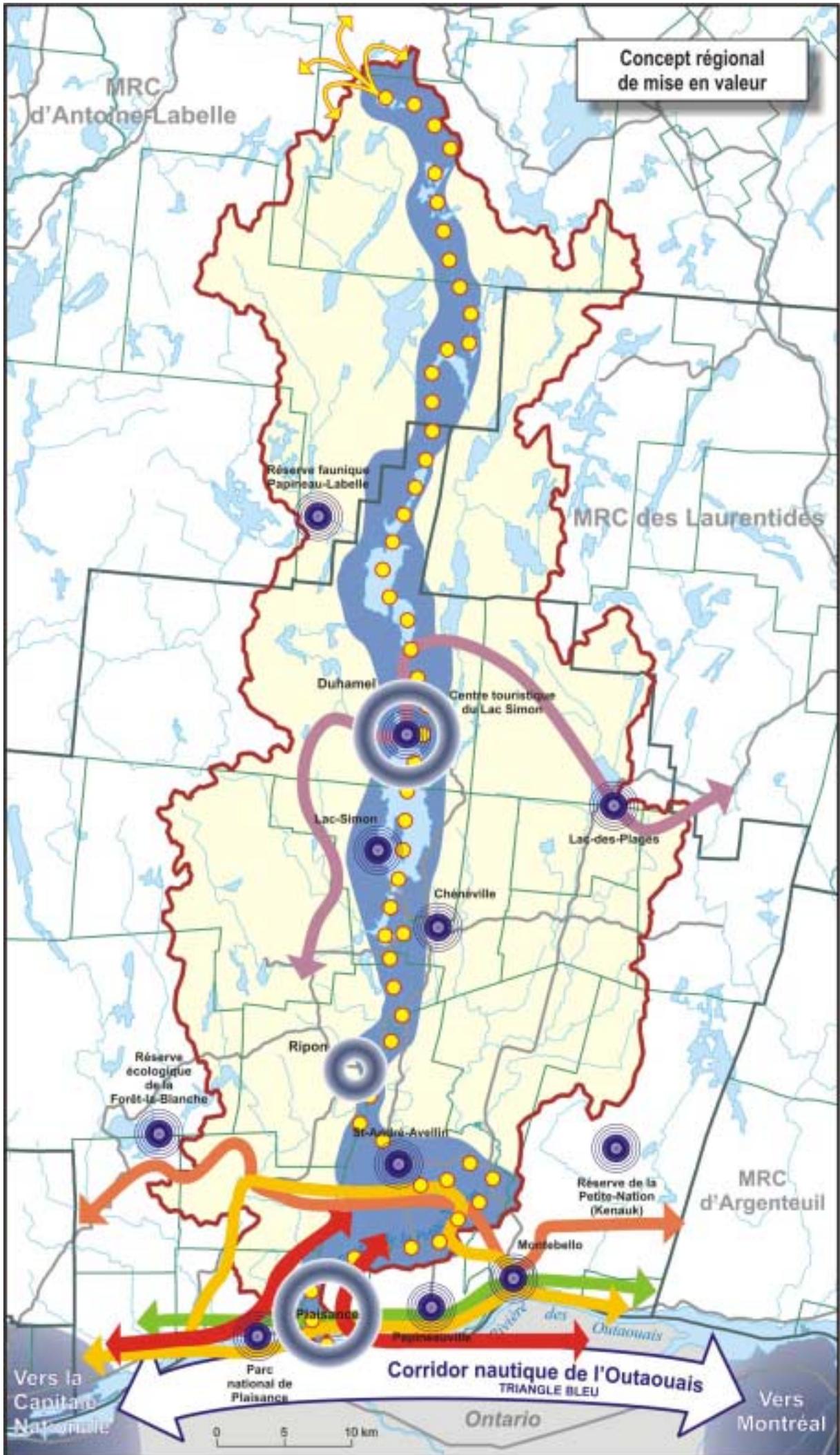
Le bassin versant de la rivière Petite Nation a la particularité d'être entouré de deux (2) centres d'attraction majeurs ayant chacun une influence déterminante dans sa mise en valeur. Ce faisant, il joue dans un premier temps, un rôle de zone d'activités récréatives et de terrain de jeux pour les excursionnistes de courtes durées en provenance de la Capitale nationale et dans une moindre mesure de la région montréalaise.

Dans un deuxième temps, il joue un rôle d'étape dans le cadre d'excursions de plusieurs jours. En effet, les adeptes de canot-camping, de cyclisme, de kayak, de VTT, de motoneige et de randonnées pédestres par exemple, pourront profiter de leurs activités préférées tout en ayant la possibilité d'être hébergés dans les nombreux campings de la région, les gîtes à la ferme ou les auberges de passants.

Enfin, dans un troisième temps, il joue un rôle de zone de villégiature particulièrement dans la section des *Grands Lacs* en raison de la présence de nombreux plans d'eau propices à cette activité. En effet, environ la moitié des

résidences de villégiature de la MRC de Papineau (3 000 unités) se retrouvent dans les municipalités de Lac-Simon, Duhamel, Montpellier et Lac-des-Plages au pourtour des lacs Simon, Gagnon, Viceroy et des Plages.

Ainsi, les multiples liens qu'entretient le bassin versant de la rivière Petite Nation avec l'extérieur ont une influence directe sur la nature de son développement qui prend différents aspects dans chacune des trois (3) sections analysées, à savoir l'*Embouchure*, la *Vallée* et les *Grands Lacs*.



4.2 Le concept local de mise en valeur

Les divers outils de planification et de développement régionaux, dont particulièrement le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau, le Plan de développement touristique de l'Outaouais ainsi que le Plan stratégique de marketing touristique de Papineau, abordent la thématique touristique régionale sous l'angle de la proximité de la nature aux agglomérations urbaines de la Capitale nationale et montréalaise. C'est d'ailleurs dans cette optique que la mise en valeur de la rivière Petite Nation s'articule. Navigable sur toute sa longueur, hormis les secteurs où on retrouve les chutes et rapides, le corridor prioritaire de mise en valeur présente des paysages des plus variés passant successivement d'une nature sauvage à des secteurs de villégiature et à d'autres à vocation récréative, résidentielle, agricole ou de conservation. Bref, la rivière Petite Nation constitue un produit récréo-touristique accessible à une clientèle des plus variées et offrant une expérience nature de haut niveau.

Malgré le fait que la rivière sillonne dans les sections de l'*Embouchure* et de la *Vallée* un vaste territoire à vocation agricole soumis au contrôle de la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) et à vocation forestière dans la section des *Grands Lacs* et qu'en général le milieu naturel immédiat est relativement bien préservé, il n'en demeure pas moins qu'il faudra rester vigilant puisque des pressions continues de développement lié à la villégiature et aux activités récréo-touristiques sont bien présentes en certains secteurs le long de son tracé.

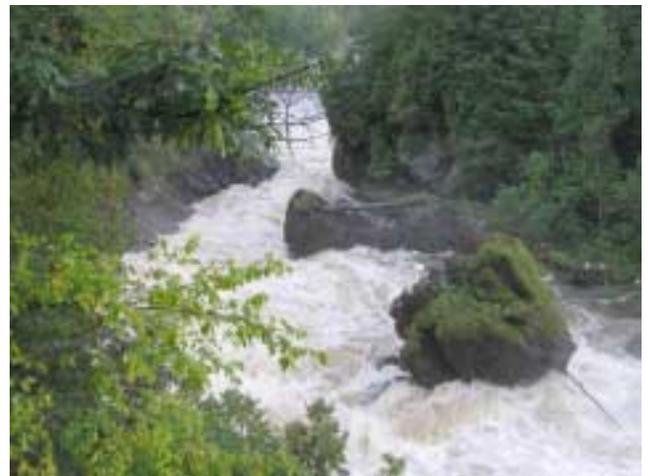


Photographie : Holly Driver

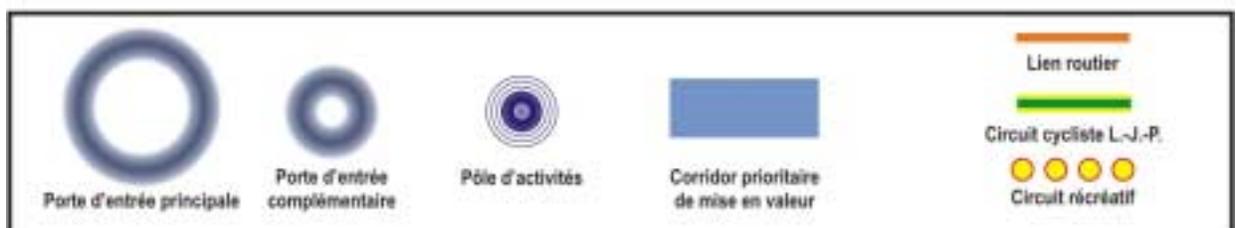
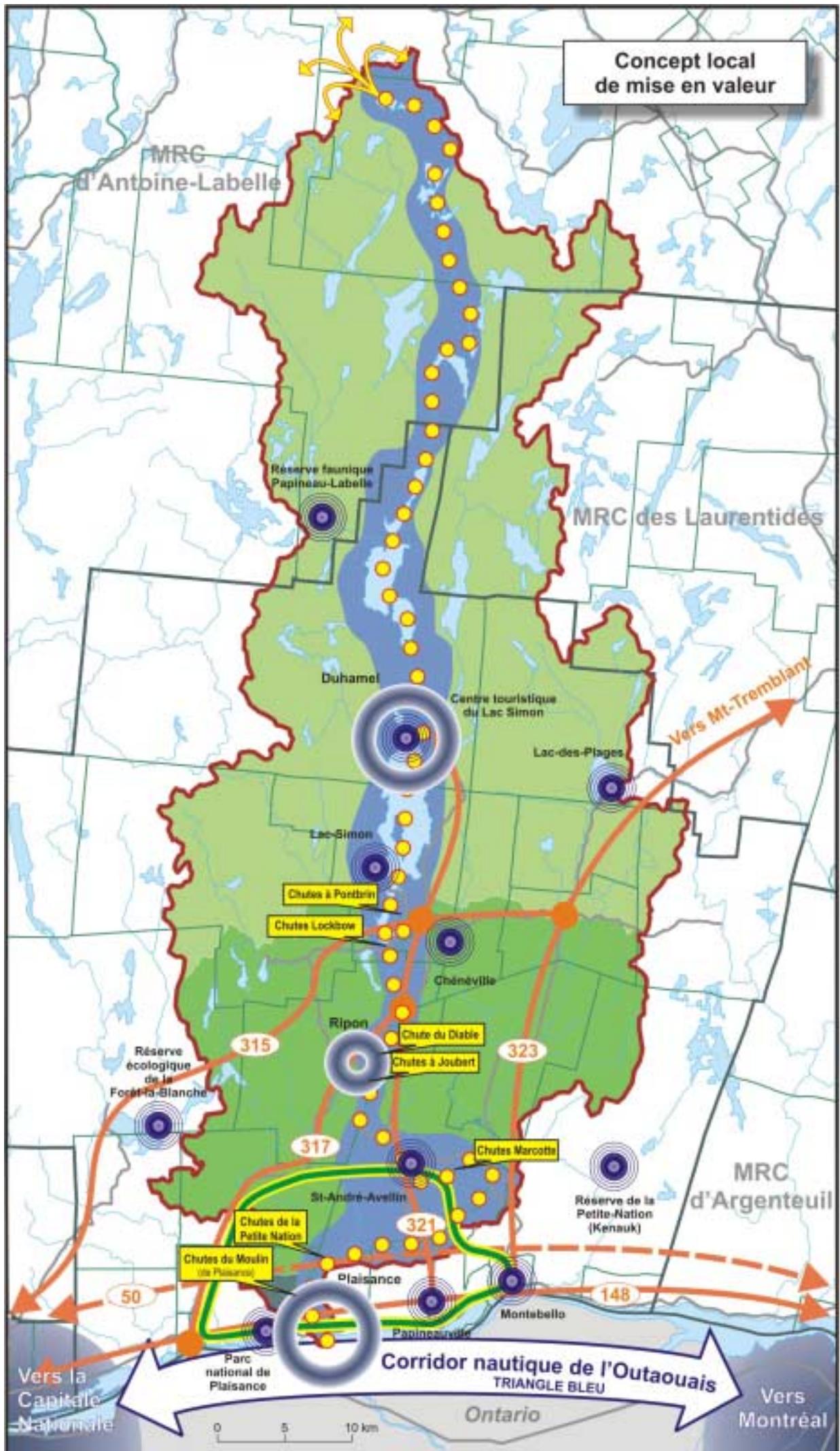
En ne perdant pas de vue les principes du développement durable qui servent de fondement au PDI, la mise en valeur de la rivière s'articule autour de thématiques mettant en valeur sa richesse paysagère et ses nombreuses chutes et rapides, sans pour autant compromettre la protection et la conservation des acquis.

Ainsi, le caractère récréatif de la rivière en misant sur des activités nautiques et sportives adaptées

à sa capacité d'accueil, son caractère naturel et fragile en misant sur sa protection et sa conservation et finalement son caractère rural et champêtre en misant sur des activités familiales à caractère agro-touristique et éco-touristique constituent la base des thématiques abordées au concept local de mise en valeur. Tout en voulant protéger la qualité visuelle et environnementale de la rivière, le concept vise à lui permettre de participer au développement touristique de la région de l'Outaouais, en tenant compte du rythme et du degré d'intensité de la population de la MRC de Papineau.



Photographie : Martin Mageau



Le corridor prioritaire de mise en valeur

Le corridor prioritaire de mise en valeur, identifié au plan concept, est considéré comme la pièce maîtresse de la présente étude dans la mesure où il correspond à la zone d'intervention prioritaire sous l'autorité du comité de mise en valeur proposé.

Bien qu'on y prévoie la mise sur pied de liens et circuits récréatifs terrestres et nautiques de même que diverses activités et événements stratégiques, il n'en demeure pas moins que la série des sept (7) chutes et rapides constitue les éléments de première importance du paysage nautique de la rivière qui lui confère son identité et son caractère propre.

En ce sens, la mise en valeur intégrée des chutes et rapides à partir desquels les autres composantes du concept se greffent, s'avère être le moyen à privilégier afin de maximiser le développement récréo-touristique de la rivière



Photographie : Jean Perreault

Les portes d'entrée

Le village de Plaisance constitue une porte d'entrée naturelle du bassin versant de la rivière Petite Nation en raison des caractéristiques suivantes :

- Il est situé sur l'axe « Outaouais » du Triangle Bleu, à la jonction de la rivière Petite Nation;
- Il est accessible des agglomérations de la Capitale nationale et montréalaise par la route 148 et éventuellement par l'autoroute 50;
- On y retrouve à proximité les chutes du Moulin (de Plaisance) et de la Petite Nation qui constituent des attraits touristiques importants dans la MRC;
- Il est à proximité immédiate du Parc national de Plaisance où on y retrouve un camping, un réseau élaboré de sentiers récréatifs (pédestre, cyclable et d'interprétation), une rampe de mise à l'eau, ainsi qu'un futur Pavillon d'accueil;

- Il renferme un centre d'interprétation de même que certains commerces de nature touristique.
- On y retrouve une concentration d'attraits récréatifs et touristiques de nature patrimoniale, historique, archéologique, écologique et de plein air.



Photographie : Diane Fournier

Le village de Duhamel, localisé entre les lacs Gagnon et Simon, sur la rive droite de la rivière Petite Nation, constitue la porte d'entrée nord de la zone d'étude. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Il est accessible par la route 321 qui traverse dans un axe nord / sud le territoire de la MRC de Papineau;
- Il est en lien direct avec la réserve faunique Papineau-Labelle grâce à la présence du poste d'accueil Gagnon;
- Il est situé le long du circuit de VTT reliant les municipalités de Lac-des-Plages et de Montpellier;
- Il est au cœur de la section des *Grands Lacs* où la villégiature, les activités récréatives et sportives de chasse, pêche et de randonnées diverses (VTT, motoneige, pédestre, cycliste, ski de fond) sont omniprésentes;
- On y retrouve plusieurs attraits et infrastructures récréo-touristiques tels que plage publique exceptionnelle, camping, rampe de mise à l'eau et halte routière;
- Il pourrait devenir le point de départ et d'arrivée de plusieurs circuits de canot-camping de durée variable.



Photographie : Jean Perreault

Le village de Ripon, situé à la mi-chemin entre les villages de Duhamel et de Plaisance, sur la rive droite de la rivière Petite Nation, est considéré comme porte d'entrée complémentaire aux motifs que :

- Le village bénéficie de la présence d'un important barrage hydroélectrique désaffecté qui pourrait faire l'objet d'une mise en valeur à des fins d'interprétation;
- Le village est accessible par la route 317 en provenance de Thurso qui draine une forte proportion de visiteurs de la Capitale Nationale;
- Le village est doté d'une halte routière en bordure de la rivière Petite Nation et d'une rampe de mise à l'eau qui favorise son accès;
- On retrouve à proximité du village les chutes Joubert et du Diable qui pourraient faire l'objet d'une mise en valeur;
- La halte routière pourrait devenir le point de départ d'une navette fluviale dont le point d'arrivée serait le Parc municipal du Musée des Pionniers à Saint-André-Avellin;
- Le village abrite un marché public et plusieurs commerces de nature agrotouristique;
- Le village est localisé à proximité des Montagnes Noires qui font l'objet d'une mise en valeur à des fins éco-touristiques.



Photographie : Jean Perreault

Les pôles d'activités

Le corridor prioritaire de mise en valeur de la rivière Petite Nation bénéficie de la présence de plusieurs attraits variés et les pôles d'activités actuels dans son bassin versant sont nombreux.

En parcourant la rivière dans la sens de son écoulement, le tableau qui suit décrit dans un premier temps la situation actuelle de chacun des pôles d'activités et portes d'entrée et dans un deuxième temps, propose divers éléments à implanter dans chacun d'eux ou entre eux.

Les pôles d'activités/ Portes d'entrée	Situation actuelle	Situation souhaitée
Réserve faunique Papineau-Labelle	<ul style="list-style-type: none"> • Vaste réserve de 1628 Km² comprenant 746 lacs et 27 rivières • Plusieurs sentiers récréatifs (interprétation, pédestre, ski de fond, motoneige, etc.) • Circuits de canot-camping variant de 14 à 44 Km • 40 chalets en location pour les activités de chasse et de pêche 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'infrastructures d'accès à la rivière (stationnement, belvédère, aire de pique-nique, aire de repos) • Pôle d'activités complémentaire aux activités reliées à la rivière • Aménagement de circuits récréatifs (été/hiver) qui convergent au village de Duhamel
Village de Duhamel	<ul style="list-style-type: none"> • Une des portes d'entrée de la réserve faunique Papineau-Labelle (Accueil Gagnon) • Pôle d'activités lié à la chasse, la pêche et à la villégiature • Présence d'une halte routière • Lieu de convergence de plusieurs sentiers récréatifs (VTT, motoneige, vélo) 	<ul style="list-style-type: none"> • Porte d'entrée nord de la rivière Petite Nation • Implantation d'un pavillon d'accueil/centre d'interprétation archéologique • Aménagement d'une plage publique et infrastructures d'accueil au sud du lac Gagnon • Point de départ et d'arrivée de circuits de canot-camping • Identification de zones d'intérêts pour la pêche sportive • Identification d'aires de protection et de conservation • Mise en valeur du barrage Tanascon
Centre touristique du lac Simon (SÉPAQ)	<ul style="list-style-type: none"> • Plage publique de 2Km sur la rive nord du lac Simon • Pavillon d'accueil • Terrain de camping de 400 sites/17 chalets en location • Plusieurs kilomètres de sentiers récréatifs (pédestre, cycliste), et d'interprétation • Pêche sportive, location de canot, kayak 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une meilleure intégration du centre touristique aux villages de Duhamel et de Lac-Simon
Lac-des-Plages	<ul style="list-style-type: none"> • Porte d'entrée nord de la MRC de Papineau (routier) • Fortement axée sur le développement de la villégiature • Localisation stratégique entre deux pôles touristiques importants, Montebello et Mont-Tremblant 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une meilleure intégration du village de Lac-des-Plages au bassin versant principal de la rivière • Consolider les liens récréatifs avec les pôles de Duhamel et Lac-Simon

Lac-Simon

- Marina et rampe de mise à l'eau
- Proximité de plusieurs terrains de camping
- Plage publique et aire de pique-nique
- Terrain de golf, hébergement touristique et restauration
- Point de départ et d'arrivée d'un circuit faisant le tour du lac Simon en bateau-mouche avec animation touristique
- Mise en valeur des chutes Lockbow en partenariat avec Ripon et Chénéville
- Implantation d'un Musée sur l'histoire des Oueskarinis et de Canard Blanc

Village de Chénéville

- Concentration de commerces de nature récré-touristique (hébergement, restauration, location d'équipements sportifs et récréatifs, marché d'alimentation)
- Village localisé à un important carrefour routier donnant accès à des municipalités riveraines à la rivière Petite Nation (Lac-Simon, Duhamel, Ripon)
- Orienter les entreprises locales vers la clientèle potentielle générée par les nouvelles activités nautiques
- Mise en place d'un centre d'information pour la découverte de la rivière Petite Nation et de son bassin versant
- Mise en valeur des chutes Lockbow en partenariat avec Ripon et Lac-Simon

Village de Ripon

- Présence des vestiges d'un ancien barrage hydroélectrique
- Aménagement récent d'une halte routière / Parc municipal sur la rive droite de la rivière en amont du village
- Présence des chutes du Diable et Joubert et des rapides Racines
- Marché public au village
- Proximité des sentiers récréatifs et belvédère des Montagnes Noires
- Concentration de commerces de nature agro-touristique
- Mise en valeur du secteur de l'ancien barrage hydroélectrique par l'implantation d'un centre d'interprétation ayant pour thématique les barrages de la rivière Petite Nation
- Mise en place d'une navette en ponton reliant les villages de Ripon et de St-André-Avellin
- Mise en valeur des chutes du Diable et Joubert et liaisons avec la halte routière
- Mise en valeur des chutes Lockbow en partenariat avec Lac-Simon et Chénéville
- Consolider la vocation de villégiature en bordure de certains tronçons de la rivière dans les secteurs non viables pour l'agriculture

Village de Saint-André-Avellin

- Présence d'un quai public et d'une rampe de mise à l'eau
- Musée des Pionniers et Parc municipal sur la rive gauche de la rivière
- Pont piétonnier reliant l'église au Musée des Pionniers
- Infrastructures récréo-touristiques variées (circuit patrimonial, camping, gîtes touristiques, restauration)
- Consolider les infrastructures d'accueil et d'accès à la rivière dans le secteur du Musée des Pionniers
- Aménagement d'un lien récréatif entre le Musée des Pionniers et le quai public
- Point d'arrivée d'une navette en ponton en provenance de Ripon
- Mise en valeur des chutes Marcotte et implantation d'un camping « sauvage » dans ce secteur
- Consolider le potentiel de la rivière pour la pratique du kayak entre les ponts du Portage et Cook
- Prévoir un partenariat avec Hydro-Québec pour l'achat ou la location de terrains en vue d'aménager des infrastructures d'accueil et d'accès à la rivière entre les deux ponts
- Consolider la vocation de villégiature en bordure de certains tronçons de la rivière dans les secteurs non viables pour l'agriculture

Réserve de la Petite-Nation (Kenauk)

- Réserve privée de 270 Km²
- 70 lacs
- chalets en location, pêche sportive et chasse
- pavillon d'accueil / réunions d'affaires
- Assurer une meilleure intégration de la réserve au bassin versant de la rivière grâce à l'aménagement de circuits récréatifs

Village de Papineauville

- Situé à un carrefour routier important donnant accès à l'ensemble du bassin versant
- Accès à la rivière des Outaouais grâce à la présence d'une marina, d'un camping et rampe de mise à l'eau sur la rive de la rivière des Outaouais
- Concentration de commerces de nature récréo-touristique (restauration, gîtes touristiques)
- Concentration de bâtiments patrimoniaux
- De concert avec les municipalités de St-André-Avellin et de Plaisance, consolider le potentiel de la rivière pour la pratique du kayak entre les ponts du Portage et Cook
- Consolider les services et activités (restauration, location, hébergement) reliés à la découverte de la rivière
- Aménager un accès à la rivière en aval du pont du Portage
- Consolider la vocation de villégiature en bordure de certains tronçons de la rivière notamment en amont du pont du Portage

Village de Plaisance

- En lien et à proximité immédiate du Parc national de Plaisance
- Centre d'interprétation du patrimoine
- À proximité des chutes du Moulin (de Plaisance), de l'ancien village North Nation Mills et des chutes de la Petite Nation
- Consolider l'intégration du village avec le Parc national de Plaisance et les chutes du Moulin (de Plaisance)
- Envisager l'adhésion au programme « Rues principales »
- Aménager un parc public au village en bordure de la rivière
- Identifier des aires de protection et de conservation en aval des chutes du Moulin (de Plaisance)
- Prévoir un partenariat avec Hydro-Québec pour l'achat ou la location de terrains en vue d'aménager des infrastructures d'accueil et d'accès à la rivière dans le secteur du pont Cook
- Mise en valeur des chutes de la Petite-Nation et assurer un lien récréatif avec les chutes du Moulin (de Plaisance) et la zone d'arrivée du circuit de kayak
- Orienter les entreprises locales vers la clientèle potentielle générée par les nouvelles activités nautiques

Parc national de Plaisance

- Le Parc couvre une superficie de 78,3 Km² en bordure de la rivière des Outaouais
- Plus de 230 espèces ornithologiques
- Lieu de rassemblement de 100 000 bernaches à chaque printemps
- Sentiers d'interprétation et d'observation de la nature, piste cyclable, plage, camping, Pavillon d'accueil, rampe de mise à l'eau, aire de stationnement et de pique-nique, piscine, location de canots / kayaks
- Consolider l'intégration du Parc national de Plaisance avec le village
- Prévoir dans le Pavillon d'accueil un espace en vue de faire connaître la rivière Petite Nation et de ses liens avec le Parc
- Promouvoir l'histoire de la Petite-Nation et des sites archéologiques sur les Presqu'îles

Village de Montebello

- Pôle touristique d'importance dans la MRC de Papineau
- Présence de nombreux attraits : Château Montebello, Manoir Louis-Joseph-Papineau, golf, marina, parc animalier Oméga, camping, nombreux gîtes touristiques, plusieurs établissements de restauration
- Concentration de bâtiments patrimoniaux
- Accueil d'information touristique (ancienne gare)
- Positionner les divers commerces et activités touristiques en relation avec la rivière Petite Nation
- Consolider les circuits récréatifs avec les pôles d'activités immédiats (Papineauville / Plaisance / St-André-Avellin)

Les points et les zones d'intérêts

Uniformément distribués dans chacune des trois sections du bassin versant, les points et les zones d'intérêts contribuent à agrémenter un circuit ou compléter une activité. Considérés individuellement, ils n'ont généralement pas la capacité d'attirer une clientèle touristique mais néanmoins, greffés à un circuit ou à une activité stratégique, ils contribuent à agrémenter le séjour d'une clientèle touristique sur le territoire de la MRC. Au nombre de dix-huit (18), ces points et zones d'intérêts sont :

- Les sept (7) chutes de la rivière Petite Nation : du Moulin, de la Petite Nation, Marcotte, Joubert, du Diable, Lockbow et Pontbrin
- Le centre d'interprétation du patrimoine à Plaisance
- L'ancien barrage hydroélectrique de Ripon
- Le ravage de cerfs de Virginie et la héronnière à Duhamel
- Le Parc animalier Oméga de Montebello
- Le Manoir Louis-Joseph-Papineau et le Château Montebello
- Les trois terrains de golf de Montebello, Notre-Dame-de-la-Paix et Montpellier
- Le belvédère et les sentiers récréatifs des Montagnes Noires de Ripon



Photographie : Jean-Maurice Fontaine

Les liens et les circuits

À la fois nombreux et variés, les divers liens et circuits actuels ou proposés permettent d'établir des connexions entre d'une part, la zone d'étude et les régions limitrophes et d'autre part, entre les pôles d'activités et les points d'intérêts identifiés au concept local.

En ce qui concerne le premier groupe, les liens routiers (route 148, route 323 et autoroute 50 partielle) et circuits récréatifs (Route verte, circuit

Louis-Joseph-Papineau et Sentier Transcanadien) assurent une bonne accessibilité de la clientèle récréative et touristique en provenance de l'extérieur au bassin versant.

Par ailleurs, à l'intérieur même de la zone d'étude, plusieurs liens et circuits sont privilégiés afin de soutenir la mise en valeur de la rivière Petite Nation et de son corridor prioritaire. Les routes 315, 317, 321 et 323 d'axe nord/sud constituent le réseau principal de transport routier reliant tous les villages de la zone d'étude sauf celui de Lac-Simon. À ce réseau routier principal favorisant l'accès à la rivière et à la campagne environnante se greffent des chemins secondaires qui, en raison de leurs localisations avantageuses par rapport au corridor prioritaire, améliorent l'établissement de circuits terrestres. Il s'agit principalement de la montée Papineau, du rang Malo, des rangs St-Joseph Ouest et Est, du rang Ste-Julie Ouest, du chemin du Lac-Grosleau, des Montées Legault et Levert ainsi que des chemins de la Presqu'île, du lac Barrière, du lac Simon et de la Petite-Nation.

Outre le réseau routier, le réseau cyclable Louis-Joseph-Papineau actuellement en voie de réalisation demeure sans contredit une pièce maîtresse sur laquelle des liens directs entre les villages de Plaisance, St-Sixte et St-André-Avellin et avec la rivière Petite Nation sont à envisager.

De manière à tirer profit de l'engouement pour l'activité du cyclo-tourisme particulièrement populaire dans la région de la Capitale Nationale en raison de la qualité des infrastructures qu'on y retrouve, l'aménagement d'un vaste circuit récréatif intégré en forme de boucle de type vélo, marche et ski de fond le long de la rivière depuis Plaisance jusqu'à Duhamel s'avère tout indiqué. À ce circuit se grefferaient diverses activités culturelles et d'interprétation, des belvédères et des aires de repos à des endroits stratégiquement localisés dont prioritairement dans le secteur de chacune des sept (7) chutes et rapides. Ainsi la découverte des multiples attraits de la rivière serait favorisée sans pour autant augmenter le nombre d'utilisateur du plan d'eau.

Par ailleurs, d'un point de vue nautique, la mise en place de circuits de canot-camping de durée variable dont le point de départ s'effectuerait à Duhamel et comprenant l'aménagement de sentiers en vue des portages, de haltes de pique-nique et de repos et d'emplacements de camping « sauvage » demeure sans contredit un projet sur lequel il faut miser à long terme. Il en est de même pour la navette reliant les villages de Ripon et de Saint-André-Avellin avec escale aux rapides des Racines ainsi que celle faisant le tour du lac Simon.

La nature même des activités nautiques proposées en relation directe avec la capacité de support de la rivière et de ses plans d'eau suppose par ailleurs la mise en place d'une réglementation qui soit applicable à l'ensemble du corridor prioritaire de mise en valeur et qui vise à restreindre la vitesse des embarcations. En conséquence, il est proposé d'interdire la conduite d'une embarcation à propulsion mécanique à une vitesse supérieure à 10 km/hre dans les eaux situées à l'intérieur d'un corridor de 30 mètres de la rive et de limiter la vitesse à 30 km/hre sur le reste du plan d'eau.



Photographie : Martin Mageau

Les activités et les événements stratégiques

La mise en valeur de la rivière Petite Nation, dans le respect des principes du développement durable, repose sur des activités et des événements stratégiques qui ont pour objet de maximiser les potentiels spécifiques de chacune des trois (3) sections du bassin versant.

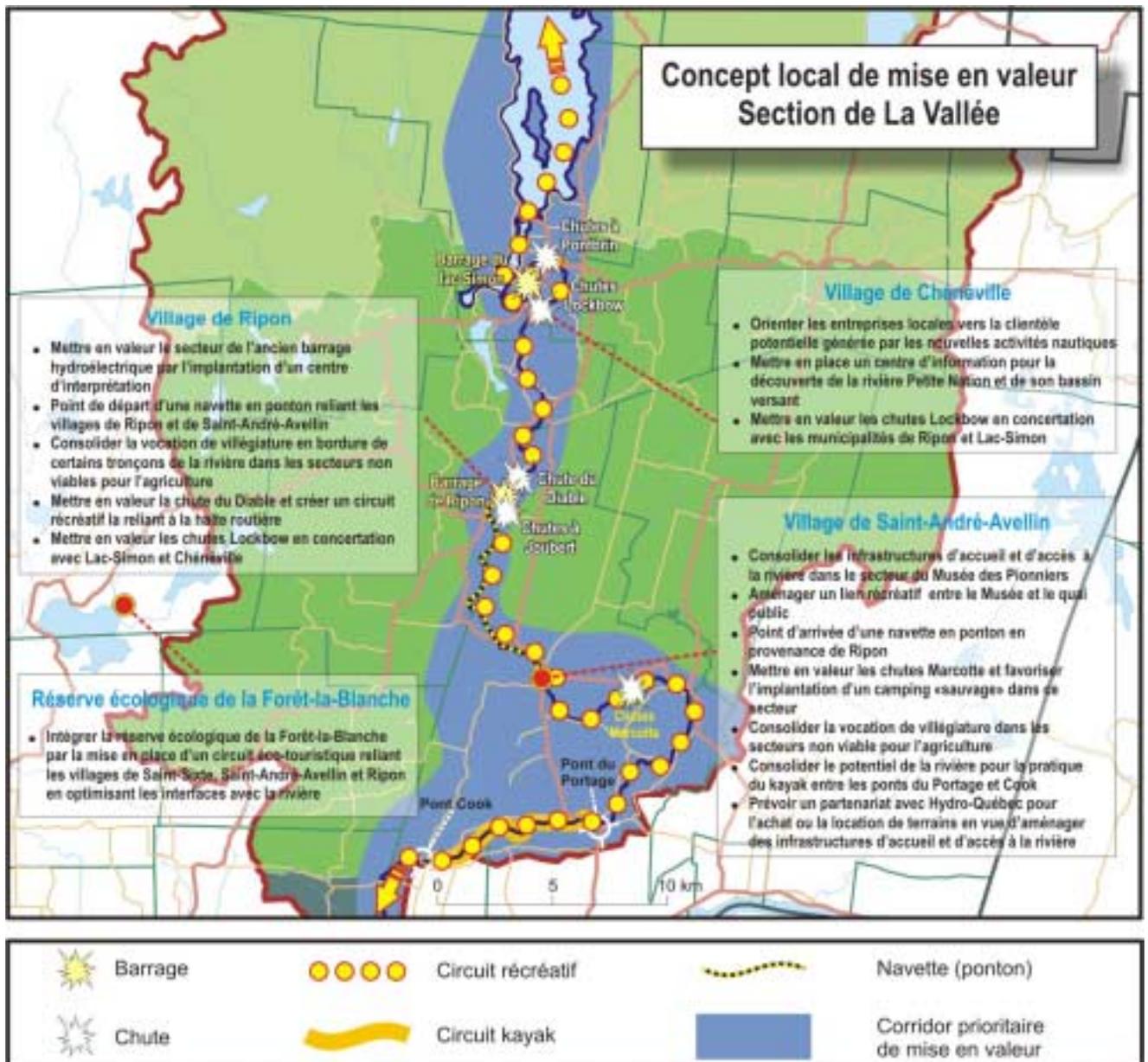
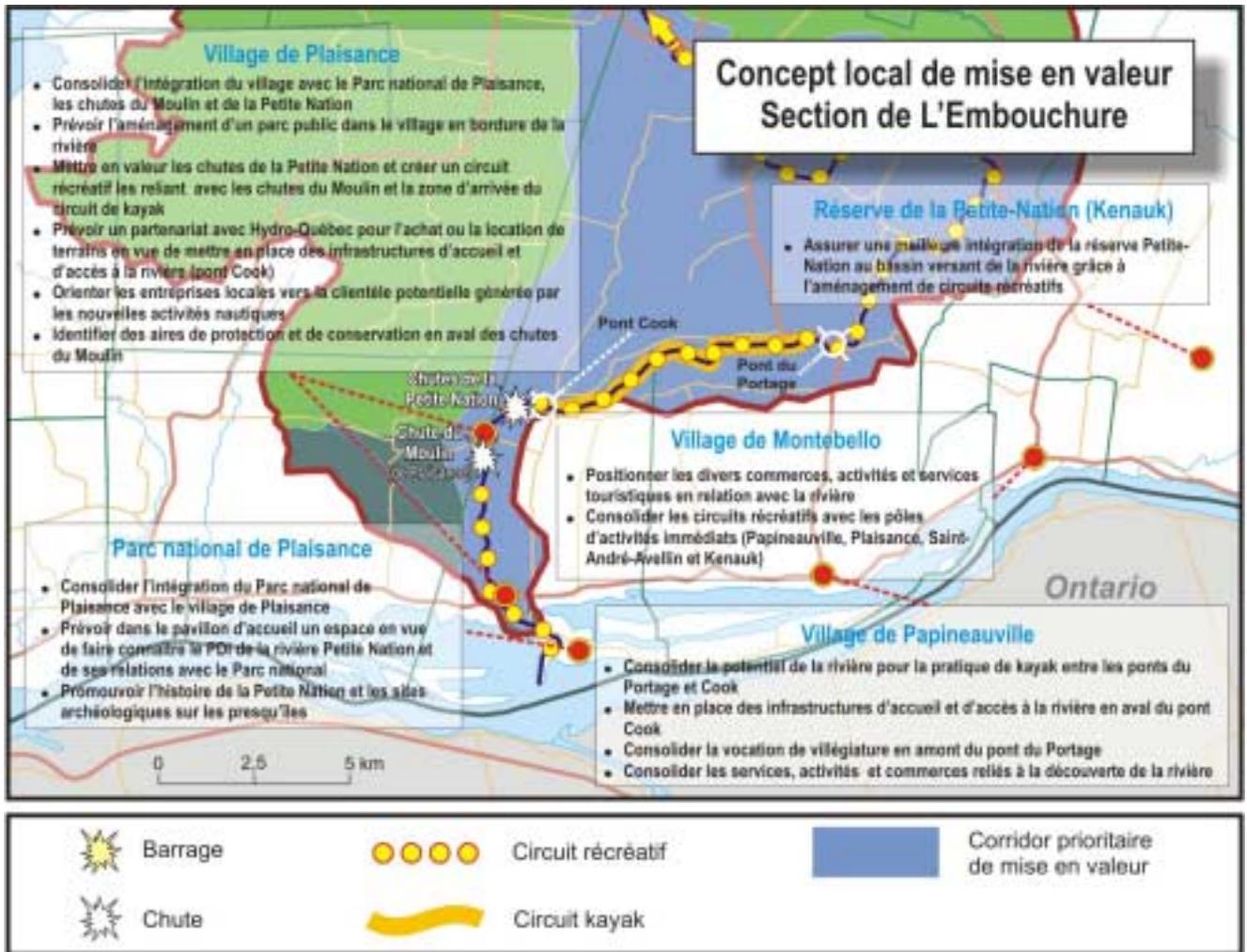
Les activités et événements stratégiques identifiés dans le corridor prioritaire de mise en valeur visent d'abord et avant tout la famille. Qu'elles soient de nature de loisir, récréative ou sportive, les activités suggérées permettent la découverte des divers tronçons de la rivière. Plusieurs thématiques dont celles principalement liées à l'histoire de la région, à l'archéologie et à l'interprétation du milieu naturel de la rivière sont envisagées. Ainsi, les activités d'interprétation de la nature au Parc national de Plaisance et des géo-sites de la MRC, d'interprétation historique et culturelle aux chutes du Moulin (de Plaisance), au centre d'interprétation du patrimoine de Plaisance et au Musée des pionniers de Saint-André-Avellin, sportives de kayak et de canot-camping, archéologiques dans les sections de l'*Embouchure* et des *Grands Lacs* et finalement de loisir grâce à la mise sur pied de navettes entre Ripon et Saint-André-Avellin et au Lac-Simon ne constituent qu'un échantillon de ce qu'il serait envisageable de développer.

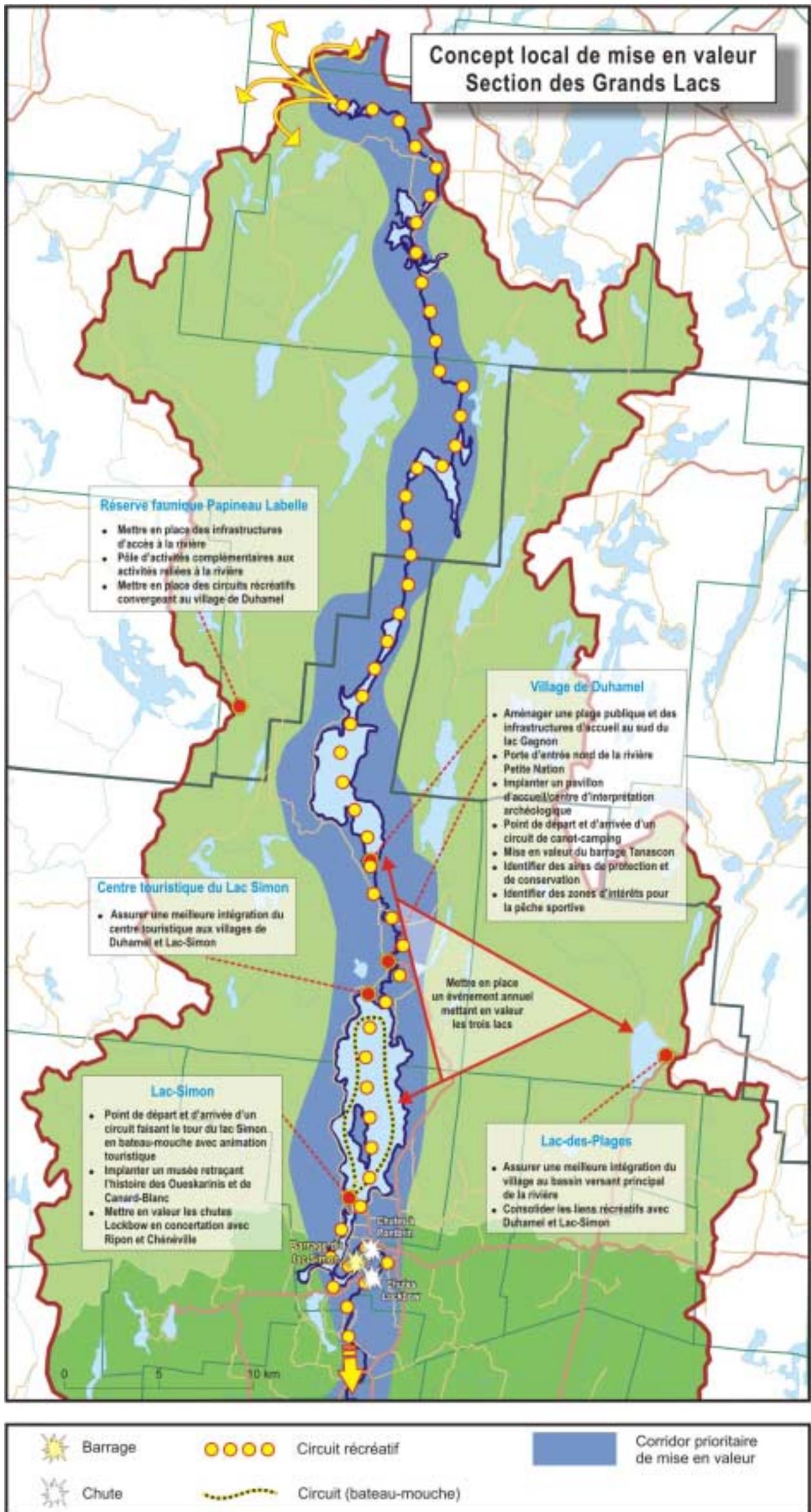
Par ailleurs, malgré la tenue d'événements locaux mettant en valeur le corridor prioritaire de la rivière Petite Nation (Festival des outardes,

Défi Rabaska, etc.), la mise sur pied d'une Grande Fête régionale estivale ayant pour principale thématique la rivière Petite Nation est souhaitable. Cet événement d'envergure aurait pour but non seulement de rallier la population de la MRC autour de festivités qui se dérouleraient alternativement à un endroit différent le long du corridor prioritaire de mise en valeur mais également de contribuer à créer au sein de la population un sentiment d'appartenance et de fierté face à la Petite-Nation et à sa rivière. Cet événement annuel permettrait de faire connaître le rôle prépondérant de la rivière Petite Nation dans le développement économique, social et touristique de la MRC de Papineau.



Photographie : Martin Mageau





LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

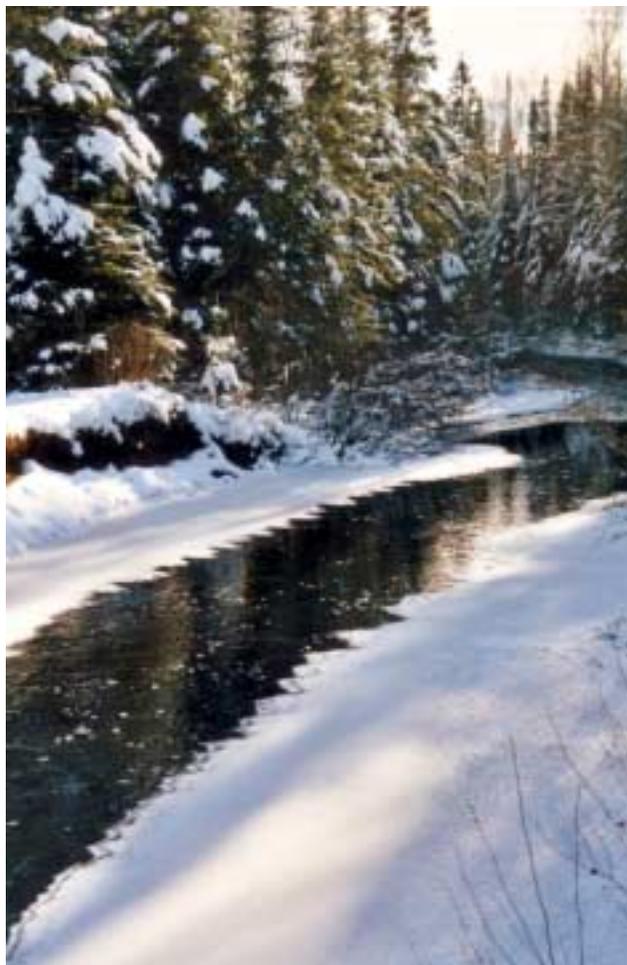
Les concepts de mise en valeur préconisés dans la présente étude sont l'expression physique des idées et des projets soulevés tant par les partenaires et les intervenants du milieu que par la population lors des consultations publiques tenues à cet effet au cours de l'étude. Les nombreuses composantes des concepts, telles que les portes d'entrée, les pôles d'activités, les points et les zones d'intérêts, les liens et les circuits de même que les activités et événements stratégiques constituent autant d'éléments qu'il faut gérer, intégrer et promouvoir dans le cadre d'une stratégie commune d'intervention.

La stratégie d'intervention proposée s'articule autour de trois axes, à savoir :

- La formation d'un comité régional de mise en valeur du bassin versant de la rivière Petite Nation dont le mandat principal consisterait à assurer la promotion de la vision et des objectifs établis au PDI. Ce comité favoriserait le développement d'un sentiment d'appartenance, de fierté et de cohésion au niveau du bassin versant.
- L'établissement d'un cadre normatif et réglementaire nécessaire à la mise en œuvre du PDI dans la réglementation d'aménagement régionale et municipale.
- L'établissement et la prise en compte de critères de performance des composantes du PDI capables d'orienter les décideurs en vue d'optimiser la performance et la qualité des interventions proposées.



Photographie : Stéphanie Ayotte



Photographie : Camilla Clarizio

5.1 Aspects administratifs

En Outaouais, plusieurs organismes ont le mandat de gérer et de développer des programmes ayant trait au développement économique et récréo-touristique de même qu'à la préservation de l'environnement. Par ailleurs, ce sont les municipalités et les MRC qui, grâce à leurs instruments de planification et de développement (schéma d'aménagement et plan d'urbanisme) et réglementation d'urbanisme qui en découle, ont la capacité d'encadrer la réalisation des divers projets.

Sachant que le découpage administratif des entités municipales et régionales a pour base d'autres facteurs que ceux liés au concept de l'Outaouais fluvial et d'une mise en valeur ayant pour cadre le bassin versant de la rivière Petite Nation, il en résulte des problèmes de communication qui rendent difficile la coordination et la gestion des interventions de mise en valeur de la rivière.

En conséquence, la mise sur pied d'un comité de mise en valeur du bassin versant de la rivière Petite Nation tenant compte du PDI s'avère indispensable à sa réussite. Cette mise en valeur favoriserait le partenariat des secteurs public et privé et les produits et services offerts viseront à desservir autant les clientèles locale que régionale dans un premier temps et à plus longue échéance, celles de la Capitale Nationale et de la région montréalaise.

La création de ce nouveau comité de mise en valeur, bien qu'il aurait pour effet de

chevaucher certaines responsabilités dévolues à des organismes existants, devra voir à combler le manque de communication et de concertation entre les différents intervenants oeuvrant dans le milieu. De même, non seulement le comité aurait un rôle consultatif concernant toutes interventions liées à la mise en valeur de la rivière Petite Nation mais en plus, il pourrait au besoin assumer un rôle de promoteur et de réalisateur de certains projets et interventions prévues au PDI.

Le mandat du comité serait de gérer la réalisation des projets d'aménagement et de développement proposés à l'intérieur du bassin versant, le tout suivant les principes et objectifs véhiculés par le PDI.

Ainsi, les champs d'activités suivants devront être visés par le mandat du comité de mise en valeur :

- Le cadre bâti de nature résidentielle, commerciale et institutionnelle ayant un lien avec l'utilisation de la rivière ainsi que les infrastructures ou projets à vocations récréative et touristique.
- La protection et la mise en valeur de l'environnement naturel du bassin versant de la rivière.
- La promotion de l'image de marque du bassin versant et du développement d'un sentiment d'appartenance et de fierté des gens qui l'habitent.

Par souci d'efficacité, le comité de mise en valeur aurait tout intérêt à être composé d'un nombre restreint de membres et ce, malgré la multitude d'intervenants oeuvrant directement ou indirectement dans la mise en valeur de la rivière.

La composition recommandée du comité est la suivante :

- Le directeur de la planification et de l'aménagement du territoire de chacune des trois (3) MRC visées par le PDI;
- Le responsable de l'urbanisme de chacune des neuf (9) municipalités traversées par la rivière Petite Nation (Plaisance, Papineauville, Saint-André-Avellin, Ripon, Chénéville, Lac-Simon, Duhamel, Lac-Ernest et Nominique);
- Un représentant du CLD de Papineau;

Un coordonnateur agirait à titre de secrétaire du comité et assurerait la gestion des dossiers de mise en valeur de la rivière Petite Nation. Un président pourrait être nommé parmi les membres du comité. Le comité de gestion aurait juridiction sur l'ensemble du territoire

formé du bassin versant de la rivière Petite-Nation.

À ce comité de mise en valeur de l'ensemble du bassin versant se joindrait un sous-comité pour chacune des trois (3) sections, à savoir *l'Embouchure*, la *Vallée* et les *Grands Lacs*. Sous l'autorité du comité régional, les sous-comités auraient pour fonction d'assurer la mise en œuvre du PDI en regard à la section qu'il représente dans le respect de la vision et des objectifs régionaux de la mise en valeur établis.

La composition des sous-comités est laissée à la discrétion de chacune des trois (3) sections mais devrait à tout le moins comprendre des représentants des milieux politiques, des affaires et de la population concernée.

5.2 Aspects normatifs et réglementaires

La réglementation municipale d'urbanisme a pour objet de contrôler les usages du sol de même que d'établir diverses normes d'implantation relatives à ces derniers dans le respect des dispositions du schéma d'aménagement. Malgré le fait que la MRC de Papineau dispose d'un schéma d'aménagement révisé depuis 1998 et que les Plans et règlements d'urbanisme locaux ont été ajustés au début des années 2000, il n'en demeure pas moins que la mise en valeur de la rivière Petite Nation jette un nouveau regard sur la problématique d'aménagement jusqu'alors abordée sous l'angle des normes relatives à la protection des rives et du littoral des lacs et cours d'eau.

Non seulement les dispositions actuelles s'avèrent indispensables aux fins de la mise en œuvre des concepts de mise en valeur de la rivière mais de nouvelles mesures d'aménagement sont suggérées afin d'atteindre les objectifs visés par le PDI.

5.2.1 Les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A)

De manière à préserver et améliorer la qualité visuelle du corridor prioritaire de mise en valeur de la rivière de même que divers de ses corridors d'accès, qu'ils soient routiers, nautiques, récréatifs ou visuels, les municipalités sont fortement incitées à se doter d'une réglementation sur les P.I.I.A conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les objectifs visés par les P.I.I.A devront tenir compte à la fois des caractéristiques naturelles des rives de la rivière et de l'intégration des aménagements proposés dans le respect du milieu naturel récepteur du corridor prioritaire de mise en valeur et des gens qui y habitent.

Les critères d'évaluation des projets, bâtiments ou infrastructures à mettre en place devront tenir compte de plusieurs facteurs tels que :

- la visibilité depuis la rivière;
- l'état naturel des berges suite à la mise en place des bâtiments ou infrastructures;
- la quiétude des résidents et leur qualité de vie
- l'intégration harmonieuse des infrastructures d'accès dans le paysage;
- la préservation des perspectives visuelles et la limitation du déboisement;
- la préservation de l'homogénéité du milieu agricole.

5.2.2 Modification de la réglementation d'urbanisme

La mise en valeur de la rivière Petite Nation à des fins récréo-touristiques peut-être envisagée par le biais de la réglementation d'urbanisme et ce, à cinq niveaux :

1) Nouvelle affectation

En permettant, dans une nouvelle affectation du territoire du schéma d'aménagement correspondant au corridor prioritaire de mise en valeur, divers usages susceptibles de favoriser et d'orienter le développement de la rivière Petite Nation à des fins récréo-touristiques.

2) Zonage agricole

En regard à la zone agricole permanente comprise dans le corridor prioritaire de mise en valeur, il est fortement suggéré de prévoir au schéma d'aménagement et à la réglementation de zonage des usages de nature récréo-touristique complémentaires à l'activité agricole tels que gîte à la ferme, table champêtre, centre équestre, sentier récréatif, centre d'interprétation, rampe de mise à l'eau et infrastructures d'accueil et de stationnement.

Dans le contexte de la demande d'autorisation résidentielle à portée collective actuellement en cours de préparation par la MRC de Papineau, la présente étude se veut un complément à cette dernière d'un point de vue de mise en valeur à des fins récréo-touristiques du corridor prioritaire de la rivière Petite Nation. Ainsi, certains secteurs en bordure de la rivière tel qu'identifiés en annexe devront pouvoir faire l'objet d'une demande d'autorisation récréo-touristique à portée collective similaire à celle faite dans le cadre de l'article 59 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

3) Installations septiques

Malgré le fait que chacune des municipalités de la MRC de Papineau soit assujettie à un plan de vidange des fosses septiques pour les résidences permanentes et saisonnières, il n'en demeure pas moins qu'une sensibilisation accrue de la population à l'égard du bon fonctionnement des installations septiques s'avère importante. En conséquence, il est de notre avis qu'un contrôle rigoureux de la vidange des fosses septiques de même qu'une gestion systématique des installations septiques défectueuses et polluantes sur l'ensemble du bassin versant soit exercé en vue de préserver voire d'améliorer la qualité des plans d'eau reconnus pour leurs intérêts à des fins récréo-touristiques et de villégiature.

4) Coupes forestières

Depuis la révision quinquennale du schéma d'aménagement de la MRC de Papineau effectuée en 1998, de nouvelles dispositions réglementaires régissent les coupes forestières sur l'ensemble du territoire de la MRC de Papineau. Ces normes, qui ont un caractère obligatoire pour l'ensemble des municipalités de la MRC, sont essentielles dans la mesure où elles ont pour effet non seulement d'assurer la régénération de la forêt et le maintien de la qualité de ses écosystèmes mais également de tenir compte de la qualité visuelle des paysages, notamment en bordure des routes, rivières et plans d'eau.

Bien que le principe relatif à l'imposition de normes sur les coupes forestières soit valable, il s'avère que l'application de celles-ci par chacune des municipalités demeure problématique en raison notamment du manque d'expertise et de suivi de la part des officiers municipaux.

Conséquemment, de manière à assurer une uniformité et une certaine rigueur dans l'application des normes relatives aux coupes forestières sur l'ensemble du territoire de la MRC, il est suggéré de confier cette responsabilité à une ressource externe dont la gestion relèverait du palier régional.

5) Paysages d'intérêts

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau a introduit en 1998 le concept de protection des paysages sensibles qui vise à accorder au paysage un certain niveau d'importance qui tient compte de la distance d'observation. Ce concept, bien qu'actuellement pris en compte qu'au niveau des coupes

forestières, aurait avantage à être élargie en prenant en considération d'autres éléments pouvant avoir un impact sur la sensibilité des paysages dont notamment l'implantation des tours de télécommunication, les éoliennes, les sentiers récréatifs, les réseaux électriques, les bâtiments d'intérêt patrimonial, etc.

La prise en compte des divers paysages d'intérêts par le biais de dispositions réglementaires ou simplement par l'élaboration d'une politique en la matière régissant l'ensemble de ces éléments ne pourrait avoir qu'un effet positif sur la mise en valeur du territoire et plus particulièrement du bassin versant de la rivière. En ce sens, toute initiative de la MRC dans cette voie est souhaitable en vue de l'atteinte des objectifs du PDI.

5.3 Aspects environnementaux

L'établissement et la prise en compte de critères de performance des diverses composantes du PDI doivent, dans un contexte de développement durable, s'appuyer sur une stratégie de gestion environnementale. Cette dernière, tout en visant la protection et la mise en valeur de l'environnement de même que l'utilisation de saines pratiques environnementales, ne doit pas servir de frein au développement économique et récréotouristique régional.

Le programme de gestion environnementale proposé, qui tient compte à la fois des préoccupations environnementales et de mise en valeur à des fins récréotouristiques, a pour assise trois niveaux de préoccupations, à savoir :

- les moyens de contrôle des activités, infrastructures et bâtiments ayant une incidence sur l'environnement;
- l'établissement et le respect de critères de performance dans la mise en place des projets d'aménagement;
- la réhabilitation des zones perturbées.

5.3.1 Les moyens de contrôle

Les activités, infrastructures et bâtiments ayant une incidence nuisible sur l'environnement peuvent faire l'objet de moyens de contrôle efficaces. Ces derniers peuvent prendre la forme de la mise sur pied d'une campagne d'information et de sensibilisation, d'un programme de remplacement des installations septiques défectueuses, d'une signalisation environnementale ou encore d'une réglementation sur les restrictions à la conduite des bateaux dans le corridor de la rivière et de ses principaux plans d'eau.

5.3.2 L'établissement et le respect de critères de performance

Certains projets d'aménagement et infrastructures contenus aux concepts de mise en valeur risquent de perturber le milieu naturel si leur implantation ne respecte pas certaines règles et techniques d'aménagement. En ce sens, il y aurait lieu de prévoir dans la réglementation municipale d'urbanisme des considérations environnementales spécifiques sous forme de critères de performance à respecter lors de la mise en place des divers projets.

À titre d'exemple, les critères de performance qui suivent peuvent s'appliquer aux divers projets d'aménagement proposés aux concepts de mise en valeur de la rivière.

1) Aménagement des sentiers récréatifs

- Localisation stratégique en relation avec les concepts régional et local de mise en valeur
- Diversité des points de vue et des thèmes d'interprétation
- Parcours en boucle
- Pentes inférieures à 10%
- Proximité d'une aire de stationnement
- Présence d'un site d'intérêt particulier
- Présence de panneaux d'interprétation
- Protection de la végétation existante

2) Aménagement de quais d'accostage et rampe de mise à l'eau

- Site facile d'accès par la route et par l'eau
- Profondeur de l'eau supérieure à 1 mètre
- Aire de stationnement connexe
- Quai flottant sur pilotis
- Stabilisation du sol et des pentes à l'aide de techniques naturelles de stabilisation
- Protection de la végétation existante
- S'en tenir à des équipements minimums pour les quais et les abris à bateau

3) Aménagement d'aires de pique-nique

- Proximité d'une route, d'un sentier ou d'une piste cyclable
- Site naturel représentant un certain intérêt
- Aire de stationnement à proximité
- Protection de la végétation existante

4) Aménagement d'aires de camping

- Espace boisé et dégagé
- Proximité de la rivière ou point d'intérêt
- Topographie pas trop accidentée
- Aménagement de services appropriés
- Protection de la végétation existante

5) Aménagement d'aires de stationnement

- Localisation stratégique en relation avec les concepts régional et local de mise en valeur
- Privilégier les revêtements de surface perméable
- Protection de la végétation existante
- Pente inférieure à 8%

6) La tenue d'événements spéciaux

- La tenue d'événements spéciaux à proximité de la rivière peut avoir des effets nuisibles sur l'environnement. Des zones spéciales, ayant la capacité de recevoir des activités plus ou moins intensives selon la nature des événements proposés, devront être identifiées. De plus, les projets d'événements proposés devront faire l'objet d'une évaluation environnementale afin

d'identifier les impacts potentiels sur l'environnement et le cas échéant, prévoir des mesures de mitigation appropriées.



Photographie : Holly Driver

5.4 Aspects institutionnels et promotionnels

5.4.1 Aspects institutionnels

Le PDI de la rivière Petite Nation aborde, dans le cadre des divers projets et interventions proposés, diverses facettes du développement ayant une incidence tant sur les plans sociaux, économiques qu'environnementaux. C'est pourquoi, sa mise en œuvre fait appel au concours de plusieurs intervenants qui ont, à divers degrés, une part de responsabilité en vue de son succès.

• Les organismes gouvernementaux

D'initiative régionale, la mise en œuvre du PDI devrait être assumée par la MRC de Papineau en raison de son rôle prépondérant dans l'aménagement du territoire et du volet développement qu'elle devra assumer avec plus de vigueur suite à l'élaboration de la prochaine version de son schéma d'aménagement et de développement. Par ailleurs, ce sont les municipalités visées par le bassin versant de la rivière Petite Nation qui devront voir à intégrer à leur réglementation d'urbanisme les diverses normes, critères de performance et usages prévus au PDI afin d'atteindre les objectifs énoncés.

Enfin, il est souhaitable que les divers ministères ayant une responsabilité vis-à-vis la gestion du territoire, tels que le MAMSLQ, le MENQ, le MRNQ et le MAPAQ soient informés du PDI afin

que les objectifs locaux de mise en valeur puissent être pris en compte par ces derniers dans la réalisation de leurs projets ou initiatives.



Photographie : Martin Mageau

- **Les organismes para-gouvernementaux**

Bon nombre des partenaires, dont particulièrement ceux qui participent à la présente étude, sont des organismes para-gouvernementaux qui ont pour mandat le développement et la promotion économique de la région. Que l'on pense au CLD de Papineau, à l'ATO, à la CRÉO, à la SDEO au DEC, à la SÉPAQ, tous ont en commun la prospérité de l'Outaouais. Le concept de l'Outaouais fluvial constitue un point commun sur lequel ces divers organismes peuvent échanger et mettre à contribution leurs ressources humaines et financières en vue de la réussite de la mise en œuvre du PDI.

- **Le secteur privé**

Le secteur privé, seul ou en partenariat avec le secteur public, est appelé à jouer un rôle de premier plan dans la réalisation des projets suggérés dans le concept de mise en valeur. Les secteurs de l'agrotourisme, de l'écotourisme, de l'hébergement et de la restauration à la ferme et du tourisme nautique sont prometteurs d'avenir dans la région et pourront s'épanouir sans pour autant compromettre la qualité de vie des résidents de même que la qualité des paysages et de l'environnement du bassin versant de la rivière Petite Nation.

- **Les résidents**

À titre de promoteurs d'initiatives locales ou encore comme gardiens de la qualité de vie et environnementale du milieu, les résidents constituent des acteurs déterminants dans la réussite du PDI. La participation active de ces derniers non seulement aux activités de préservation des richesses naturelles et culturelles de la région mais également aux activités de développement économique s'avère une condition essentielle à la mise en valeur harmonieuse et équilibrée de la rivière Petite Nation.

L'apport de tous ces acteurs au processus de mise en valeur de la rivière à quelques niveaux que ce soit, économique, culturel, social ou environnemental, constitue une condition essentielle au succès du PDI dans la mesure où la vision et les objectifs communs de développement auront été élaborés en concertation.

5.4.2 Aspects promotionnels

La mise en valeur de la rivière à des fins récréo-touristiques est possible et souhaitable pour le bénéfice de la région. Son caractère unique, ses composantes naturelles exceptionnelles et sa localisation des plus avantageuses sont autant d'éléments qui concourent à son succès.

La rivière Petite Nation, aussi majestueuse soit-elle, aura beau posséder les plus beaux attraits et les meilleurs potentiels, ne pourra atteindre son plein développement qu'à partir du moment où la population régionale en aura fait son centre d'intérêt à partir duquel le rayonnement touristique de la MRC de Papineau se diffusera.

L'appropriation de la rivière par la population et les institutions politiques de la MRC demeure un pré requis indispensable à l'épanouissement d'un sentiment de fierté à son égard et par conséquent de son essor.

La MRC de Papineau et plus spécifiquement la vallée de la Petite-Nation, doit son évolution en grande partie à la rivière qui la traverse du nord au sud. Cette rivière, en tant qu'élément naturel fort et rassembleur aurait tout avantage à être utilisée comme image de marque au niveau de la promotion touristique de la MRC de Papineau. Dans cette optique, nous avons la ferme conviction que sa promotion et sa mise en valeur sur la base des principes du développement durable pourront être atteintes de façon optimale et ce, dans le respect de tous les intervenants impliqués.

BIBLIOGRAPHIE

1. **Municipalité régionale de comté de Papineau** : Schéma d'aménagement révisé, règlement 031-97, octobre 1997.
2. **Municipalité régionale de comté de Papineau** : Atlas environnementale de la MRC de Papineau, Vers une gestion intégrée de notre territoire, février 2001.
3. **Municipalité régionale de comté de Papineau** : Le jeu du patrimoine, 17 pages.
4. **Municipalité régionale de comté de Papineau** : Réseau de sentiers récréatifs polyvalents pour la MRC de Papineau, Concept intégré de mise ne valeur, mars 2001.
5. **Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche**, Service de la planification, La rivière Petite Nation : Projet d'aménagement linéaire reliant les parcs Papineau-Labelle et Dollard-des-Ormeaux, automne 1975.
6. **Ministère de l'Environnement et de la Faune**, Direction du plein air et des parcs : Parc de Plaisance, Le plan directeur provisoire, 1996.
7. **Centre d'interprétation de la géologie du Grenville** : Plan de développement intégré, sites et circuits du patrimoine naturel de la région de l'Outaouais, février 2003.
8. **Le Groupe DBSF** : Plan stratégique de marketing touristique de la MRC de Papineau, Rapport final, , juin 2002.
9. **Association touristique de l'Outaouais** : Plan de développement touristique de l'Outaouais, Franco Materazzi Consult et collaborateurs, mai 1996.
10. **Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais et ses partenaires** : Outaouais fluvial, Plans de développement intégré des rivières Gatineau et du Lièvre, Roche Deluc en collaboration avec l'ATINO, décembre 1998
11. **Ville de Gatineau, Ville d'Ottawa, CCN, CRDO et SDÉO** : Plan de développement intégré de la rivière des Outaouais, Rapport final, septembre 2003.

Le Plan de développement intégré de la rivière Petite Nation a été réalisé avec l'aide des professionnels et partenaires suivants :

ÉQUIPE DE TRAVAIL

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU / GESTIONNAIRE DU PROJET

Jean Perreault, urbaniste / aménagiste

directeur du service de la planification et de l'aménagement du territoire
coordonnateur du projet et rédaction

Réjean Plouffe

agent de développement économique
administration financière

Claire Demers

consultante
compilation des statistiques

L'AGENCE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION NUMÉRIQUE DE L'OUTAOUAIS (L'ATINO)

Stéphanie Ayotte, géographe

chargée de projet

Adeline Bazoge, biologiste

coordonnatrice par intérim

ENVIRO VIDÉOGRAPHIC

Martin Boisvenue, géographe

étude de la zone inondable

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (DPEDD)

Daniel Blais, géographe, hydrologue

encadrement scientifique

Martin Mageau, cartographe

consultant
documents cartographiques et mise en page

Rachel Legris

secrétariat et correction des textes

COMITÉ DE GESTION

Municipalité de Plaisance

Madame Paulette Ménard, Maire et Préfet de la MRC de Papineau

Municipalité de Papineauville

Monsieur Henri Hébert, Maire

Municipalité de Saint-André-Avellin

Monsieur Jean-Denis Lalonde, Maire

Municipalité de Ripon

Monsieur Léo Bédard, Maire

Municipalité de Chénéville

Monsieur Joseph E. Fillion, Maire

Municipalité de Lac-Simon

Monsieur Roland Martel, Maire

Municipalité de Duhamel

Monsieur Yvon Charlebois, Maire

Municipalité de Lochaber Canton

Monsieur Georges Leduc, Maire

Hydro-Québec

Madame Julie Léonard

Développement économique Canada (DEC)

Monsieur Jean Hébert

Papiers Fraser Thurso

Madame Jocelyne D'Aoust

Centre local de développement (CLD) de Papineau

Monsieur Richard Charlebois

Société de développement économique de l'Outaouais (SDEO)

Monsieur Laurent Lampron

Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO)

Monsieur Pierre David

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les citoyens et citoyennes de la MRC de Papineau qui ont participé aux séances de consultations publiques ainsi que les représentants des diverses associations et organismes locaux et régionaux consultés. Un remerciement spécial est adressé à Monsieur *Jean Falardeau* qui a assumé la coordination initiale du PDI. Enfin, nous saluons la contribution de « Imagine le p'tit Nord » (*Richard Labelle et Sylvie Fillion*) qui nous ont permis d'utiliser leur banque de photos.

ANNEXES

(Format numérique)

1. Atlas du bassin versant de la rivière
2. Cartes des secteurs agricoles nécessitant une autorisation
3. Statistiques relatives au bassin versant de la rivière